



LE DEVOIR



Des centaines de syndiqués ont pris d'assaut l'hôtel de ville de Montréal lundi en début de soirée.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

RÉFORME DES RÉGIMES DE RETRAITE

Grabuge à l'hôtel de ville de Montréal

L'inaction des policiers lors de la manifestation des employés municipaux indignes les élus

JEANNE CORRIVEAU

Des centaines de syndiqués opposés à la réforme des régimes de retraite ont envahi la salle du conseil municipal de Montréal en début de soirée, lundi, semant le désordre à l'hôtel de ville. Furieux, le maire Denis Coderre a dénoncé le grabuge et promis qu'il y aurait des conséquences aux gestes commis. Mais l'attitude des policiers, qui ne

seraient pas intervenus pendant le grabuge, soulève aussi de nombreuses questions. Les manifestants, qui s'étaient réunis devant l'hôtel de ville vers 18h30, sont entrés par centaines dans l'édifice pour se diriger dans le hall d'honneur et forcer la porte de la salle du conseil. Les gardes de sécurité ont été rapidement débordés et n'ont pu les empêcher d'investir les lieux.

Brandissant une banderole sur laquelle on pouvait lire « Coderre voleur », les manifestants ont bruyamment occupé les lieux. D'autres syndiqués sont montés sur les mezzanines, faisant voler des feuilles de papier dans toute la salle. En voulant prendre possession de ses objets personnels dans son pupitre, le conseiller de

VOIR PAGE A 8 : MONTRÉAL

Nouveau coup dur au Bloc

Le député Claude Patry annonce son départ, le parti s'interroge sur l'avenir d'un autre élu

MARCO FORTIER

Une autre secousse se fait sentir au Bloc québécois: une semaine après la démission fracassante du député Jean-François Fortin, un autre élu bloquiste, Claude Patry, doit annoncer ce mardi qu'il quittera la vie politique au terme de son mandat, a appris *Le Devoir*.

Le départ du député de Jonquière-Alma n'est pas lié à la controverse qui a marqué l'entrée en poste du chef bloquiste Mario Beaulieu, indiquent nos sources. Le militant souverainiste de 61 ans, élu en mai 2011 sous la bannière du Nouveau Parti démocratique (NPD), a confié à des proches qu'il s'adapte difficilement à la vie politique.

Claude Patry, qui avait claqué la porte du NPD pour se joindre au Bloc en février 2013, doit annoncer sa retraite prochaine lors d'un point de presse avec son chef, ce mardi matin dans sa circonscription, à Saguenay. Il a confirmé sa décision à Mario Beaulieu lors d'une rencontre de trois heures des deux hommes, lundi après-midi au bureau du député, selon nos sources.

L'avenir politique d'André Bellavance est incertain, selon des membres influents du parti

Crise existentielle

Le mouvement souverainiste québécois, qui traverse une crise existentielle depuis la défaite historique du Parti québécois en avril dernier, n'est pas au bout de ses peines. Le PQ est dirigé par un chef intérimaire après la démission de Pauline Marois. Et le Bloc québécois paraît plus fragile que jamais: le parti ne détient plus que 3 des 75 sièges fédéraux au Québec, dont un député (Claude Patry) qui partira à la retraite, un autre (Louis Plamondon) qui est âgé de 71 ans et un troisième, André Bellavance, dont l'avenir paraît incertain, selon des membres influents du parti.

M. Bellavance est encore sonné après sa défaite sans équivoque aux mains de Mario Beaulieu, couronné chef avec 53,5% des voix en juin dernier. « André [Bellavance] n'avait pas vu venir le train Mario Beaulieu », indique une source au Bloc.

Le député de Richmond-Arthabaska a pris de longues vacances, loin des projecteurs. Il n'a

VOIR PAGE A 8 : BLOC

TENSIONS RACIALES AU MISSOURI

« Baril de poudre » à Ferguson

PHILIPPE ORFALI

Il devait entreprendre ses études collégiales la semaine dernière. Michael Brown, un jeune Noir de 18 ans, s'est plutôt fait transpercer par au moins six balles, dont deux à la tête, par un policier blanc de Ferguson au Missouri, le 9 août, sans raison évidente.

Mais dans une région qualifiée encore aujourd'hui d'« hyper-ségrégulée », où les tensions raciales font partie du quotidien

depuis des décennies, le plus remarquable est que ce type de bavure policière ne survienne pas plus fréquemment, ont estimé des experts américains interrogés par *Le Devoir*.

La région de Saint-Louis est un véritable « monde de contraste et de division », note la professeure de droit et d'études afro-américaines Kimberly Jade Norwood, de l'Université Washington de Saint-Louis. D'une part, la ville de Saint-Louis, largement dévitalisée et noire. De l'autre, la

banlieue urbaine, blanche. Tout autour: le nord du comté de Saint-Louis, où est situé Ferguson, essentiellement noir et appauvri. Le sud et l'ouest du comté, essentiellement blancs, forment les parties les plus prospères de cette constellation de petites localités.

VOIR PAGE A 8 : MISSOURI

Lire aussi Rien n'a changé. Un éditorial de Serge Truffaut. Page A 6



JEFF ROBERSON ASSOCIATED PRESS

Un homme a défilé l'ordre de dispersion des policiers en s'agenouillant pour prier lundi après-midi à Ferguson, au Missouri.

AUJOURD'HUI

Actualités › Lac-Mégantic.

Le rapport du Bureau de la sécurité des transports pourrait alimenter le recours collectif. Page A 2

Culture › Dans la gueule du look.

L'émission de Canal vie *Quel âge me donnez-vous?* crée la controverse. Page B 8



Avis légaux.....	B 4
Décès.....	A 4
Météo.....	B 6
Mots croisés.....	B 6
Petites annonces.....	A 4
Sudoku.....	B 2

Pour une critique culturelle plurielle et forte

Catherine Voyer-Léger pourfend le cliché de « l'artiste raté »

ALEXANDRE CADIEUX

Devant l'abondance de coups de cœur, de palmarès, de cotes étoilées et de commentaires superficiels et rachitiques, peut-on encore penser la critique comme un lieu de résistance? En succombant aux sirènes du placentage, du tapis rouge et de l'enthousiasme tous azimuts, les médias modèlent-ils leur couverture de la culture en épousant trop étroitement les lignes de la marchandisation de cette dernière? Le critique est-il un chien de garde démocratique ou un parasite tristement nécessaire, comme encore trop d'artistes aiment le dépendre? Discussion avec Catherine Voyer-Léger sur ces questions forcément critiques.

Consultons à ce sujet l'inimitable Robert Lévesque, ex-chroniqueur théâtral au *Devoir*, qui introduisait en ces mots son recueil *L'allié de personne* (Boréal) paru en 2003: « Chaque fois que l'on tient, c'est cyclique et superficiel, ce que l'on appelle un "débat sur la critique" [...], ce prétendu "débat", la plupart du temps provoqué par un "papier" qualifié de "méchant", ne suscitera qu'une resucée de questions limitées, usées: "est-il allé trop loin?", "a-t-on le droit d'écrire ça?", etc.,



FRANCIS VACHON LE DEVOIR

VOIR PAGE A 8 : CRITIQUE

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le Bureau de la sécurité des transports dévoile ce mardi son rapport d'enquête final sur les causes du déraillement qui a fait 47 morts.

LAC-MÉGANTIC

Le rapport du BST pourrait alimenter le recours collectif

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

La communauté de Lac-Mégantic aura entre ses mains mardi matin le rapport d'enquête final du Bureau de la sécurité des transports (BST) sur les causes du déraillement du train fantôme de la Montreal, Maine and Atlantic Railway (MMA) ayant coûté la vie début juillet 2013 à 47 personnes. Plusieurs Méganticois croisent les doigts afin d'y trouver, enfin, des réponses à des questions toutes simples: «Comment?» et «Pourquoi?».

La mairesse, Colette Roy Larocche, prendra connaissance, elle aussi mardi matin, des conclusions des enquêteurs du BST dépêchés à Lac-Mégantic dans la foulée de la tragédie ferroviaire. Elle partagera ses observations ensuite à l'occasion d'une conférence de presse. «On a tous hâte d'avoir des réponses», a affirmé lundi

son attaché de presse, Louis Longchamps.

Les avocats pilotant le projet de recours collectif, Daniel Larochelle et Jeff Orenstein, passeront au peigne fin le document de centaines de pages du BST. M^e Orenstein, dirigeant du cabinet d'avocats Consumer

Plus de 3760 personnes affectées par le train de la mort devraient se joindre au recours

Law Group, refusait toutefois d'évaluer l'importance du rapport du BST avant de l'avoir parcouru. «Il est important de connaître tous les faits.»

Le rapport du BST sera dévoilé à quelques jours de la reprise de l'examen, au palais de justice de Sherbrooke, de la requête visant à autoriser un recours collectif, qui compterait vraisemblablement plus de 3760 membres dont la vie a été bouleversée par le «train de la mort».

Le rapport du BST pourrait donner des munitions aux participants du projet de recours collectif, notamment en montrant du doigt une application laxiste de la réglementation ferroviaire par Transports Canada, selon le professeur à la faculté de droit de l'Université Laval, Daniel Gardner. «Si le rapport du BST en vient à dire "Transports Canada a mal appliqué les règles", il y aurait une arme supplémentaire donnée [aux auteurs] du recours collectif à être autorisé», a expliqué l'expert en responsabilité civile. Les tribunaux prêteront assurément attention au rapport du BST, car il s'agit d'un «organisme indépendant» à l'abri de pressions politiques, a-t-il souligné.

Selon M. Gardner, les enquêteurs du BST confirmeront sans doute les informations colligées depuis le 6 juillet 2013 selon lesquelles le conducteur du train, Tom Harding, a incorrec-

tement serré les freins manuels sur un nombre suffisant de wagons-citernes avant de laisser sans surveillance le convoi transportant du pétrole brut à Nantes. «Ça va probablement être confirmé, mais ce ne serait pas nécessairement une bonne nouvelle pour les victimes [puisque] même si elles gagnaient leur recours demain matin contre la MMA et son opérateur, elles [ne toucheraient pas d'argent, car] ils n'ont pas d'argent!» a-t-il rappelé.

La «plus grande chance» des membres du recours collectif serait de voir le BST reprocher sans détour à Transports Canada d'avoir fait preuve de négligence. «Tout le monde s'entend pour dire que la réglementation était insuffisante. Mais ce n'est pas suffisant en droit pour amener un recours en responsabilité. [...] Pour poursuivre l'Etat, il faut prouver une intention de nuire. Ça, c'est loin d'être évident», a fait valoir M. Gardner.

Le Devoir

Mines: plaidoyer pour une évaluation de tout le secteur

Un collectif estime que le BAPE ne suffit pas

BAHADOR ZABIHIYAN

Un groupe de citoyens s'inquiète des projets de mines à ciel ouvert au Québec et estime que les consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ne suffisent plus. La Coalition pour que le Québec ait meilleure mine est notamment préoccupée par deux imposants projets en Abitibi-Témiscamingue, pour lesquels des décisions importantes seront prises au cours de l'automne.

«Nos membres, qui sont un peu partout dans les régions du Québec, sont très, très préoccupés par la multiplication des mines à ciel ouvert, les règlements ne sont pas du tout adaptés à la réalité de ce type d'exploitations», affirme Ugo Lapointe, le porte-parole de cette coalition.

Le regroupement s'inquiète particulièrement de deux projets de mines: celui de Royal Nickel, près des municipalités de Launay et de Trécesson, à l'ouest d'Amos, et celui de Mine Arnaud à Sept-Îles.

Le projet de Royal Nickel inquiète particulièrement M. Lapointe. Si la mine voit le jour, il s'agira d'un des projets de mine à ciel ouvert les plus importants au Canada, selon la compagnie: 5 kilomètres de long, 1,4 kilomètre de large et 560 mètres de profondeur. «Il est extrêmement difficile, voire impossible pour une mine de l'envergure de celle proposée par Royal Nickel, de respecter l'intégralité des normes de protection de l'en-

vironnement et de la santé», lit-on dans le rapport rédigé par la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, et déposé au BAPE fin juillet. Le BAPE «ne marche pas, on ne peut plus le faire projet par projet, il faut quelque chose de plus générique», soutient M. Lapointe. Pierre-Philippe Dupont, directeur du développement durable de Royal Nickel, estime que la compagnie a travaillé pendant quatre ans en «amont» avec

Les projets de Royal Nickel et de Mine Arnaud inquiètent davantage

tous les citoyens concernés afin que le projet prenne en compte les préoccupations des résidents de Launay et Trécesson, qui comptent respectivement 260 et 1100 habitants.

Seulement une demi-douzaine de résidents de la région sont venus s'exprimer lors des audiences du BAPE, dit-il. M. Dupont estime que ce nombre prouve que la minière a pu répondre aux questions des citoyens, avant que les audiences ne commencent. Le BAPE devrait rendre sa décision cet automne.

Quant au dossier de la Mine Arnaud, il est présentement en analyse environnementale au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a été jugé «inacceptable dans sa forme actuelle» et les responsables de la Mine Arnaud sont en discussion avec le ministère afin d'y apporter des changements. Une décision du ministère est attendue à l'automne.

Le Devoir

SURDIAGNOSTIC

L'AMQ aimerait moins de médicaments

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Afin de contrer le surdiagnostic, qui pèse autant sur les patients que sur le réseau de la santé et les finances publiques, l'Association médicale du Québec (AMQ) demande la collaboration du ministre de la Santé, Gaétan Barrette. Car l'excès d'analyses sanguines ou d'imageries par résonance magnétique, par exemple, entraîne le diagnostic de maladies qui n'auraient jamais causé ni symptômes ni mort et l'administration de traitements dont les coûts et les risques dépassent les bénéfices.

Il faut combattre la certitude que «plus, c'est mieux» en matière de soins de santé, selon l'AMQ. Publiant un premier plan d'action, les médecins sollicitent le ministre afin de «coordonner les efforts qui devront être déployés dans les prochaines années».

Éliminer 20% des tests diagnostiques inutiles pourrait permettre d'économiser jusqu'à 5 milliards, selon les estimations de l'AMP. «Le surdiagnostic, ce n'est pas seulement la faute des médecins, dit le Dr Laurent Marcoux, président

de l'AMQ, qui œuvre à sensibiliser ses pairs. Il y a aussi les patients, le système, la culture dans laquelle on baigne.»

Entre autres idées, l'AMQ propose la mise en ligne de calculateurs de risques chirurgicaux et autres outils de prise de décision, destinés tant aux patients qu'aux médecins. Évidemment, ces guides devraient être élaborés à partir des données scientifiques probantes.

Le Dr Marcoux donne l'exemple du banal mal de dos, qui afflige bon nombre de Québécois. «On peut bien demander une imagerie par résonance magnétique. Mais que fait-on avec le résultat? Le même traitement que sans l'examen», explique-t-il. Or, le patient en récoltera une dose d'inquiétude, en plus d'une irradiation qui aurait pu être évitée.

Le ministre Barrette ne rencontrera pas l'AMQ, indique son attachée de presse, car la question relève du Collège des médecins. Mais «la réflexion sur la pertinence des soins et des examens est amorcée au ministère», indique Marie-Eve Morneau.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pierrette Thériault-Martel n'entend pas baisser les bras dans le conflit qui l'oppose à Eddy Savoie.

POURSUITE-BÂILLON AU CHSLD

Une victoire pour les vulnérables

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

La citoyenne à qui l'homme d'affaires Eddy Savoie a été condamné à verser près de 300 000 \$ pour avoir intenté une «poursuite-bâillon» n'entend pas baisser les bras si le propriétaire de résidences pour aînés fait appel.

Pierrette Thériault-Martel se bat depuis trois ans devant les tribunaux, des années qui ont été difficiles. «Je défends les faibles. Je ne pouvais pas abandonner», a-t-elle expliqué en conférence de presse, lundi matin, quelques jours après que le juge Gary D. D. Morrison eut décrété que la poursuite intentée contre elle par M. Savoie en 2011, d'un montant de 400 000 \$, était abusive et visait à faire taire cette leader d'un mouvement de dénonciation des conditions de vie des personnes hébergées au CHSLD en PPP Saint-Lambert-sur-le-Golf, où la mère de M^{me} Martel vivait.

«Je suis soulagée, dit M^{me} Martel à propos du jugement. Ma victoire, c'est de permettre aux familles d'intervenir quand c'est

nécessaire et de ne pas être effrayées.» Son avocat, M^e Jean-Pierre Ménard, espère en effet que ce jugement dissuadera d'autres propriétaires de résidences d'intimider des patients ou des familles ou d'intenter des poursuites. «Ce jugement déborde de beaucoup ce cas particulier, selon M^e Ménard. Tous ceux qui défendent le bien commun, que ce soit en environnement, en santé, en défense des locataires, devraient aujourd'hui se sentir mieux protégés.»

Il observe que, même dans les établissements publics, le «matraquage judiciaire contre les usagers» est de plus en plus fréquent.

Intimidation

Une attitude que Louis Plamondon assimile à de l'intimidation. «Par des menaces d'éviction, des privations de services, l'intimidation est quotidienne» dans certains milieux d'hébergement, selon le porte-parole de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées. «Il y a une culture de l'impunité qui se développe, sachant que les per-

sonnes n'ont pas les moyens d'entamer des procédures.»

Dans cette bataille digne de David contre Goliath, M^{me} Martel est prête à résister à toute contre-attaque. «Je vais continuer s'il le faut. Je suis une femme de conviction», martèle-t-elle. Eddy Savoie a trente jours pour signifier ses intentions. Si la Cour d'appel devait accepter d'entendre la cause, M^e Ménard promet d'exiger des dommages punitifs plus élevés.

Selon M^e Ménard, les soins prodigués au CHSLD Saint-Lambert-sur-le-Golf souffrent toujours de lacunes. Cette condamnation devrait amener le gouvernement à «faire un examen de conscience» sur la pertinence de maintenir le lien contractuel qui le lie avec l'établissement.

L'Agence de la Santé et des Services sociaux de la Montérégie estime toutefois que ce jugement «n'a aucune incidence» sur le contrat qui la lie avec le Groupe Savoie pour le CHSLD en PPP, indique le responsable des communications François Simard.

Le Devoir

Les Algonquins plaident devant la Cour supérieure

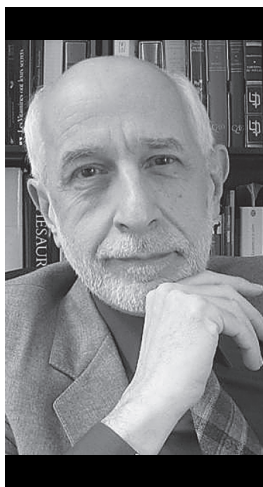
Les Algonquins qui vivent dans la forêt de la réserve de La Vérendrye ont eu l'occasion de présenter leurs arguments au juge de la Cour supérieure à Montréal lundi, afin de le convaincre de délivrer une injonction pour obliger Louisiana Pacific de cesser les coupes forestières. Mardi, l'avocat de la compagnie présentera ses arguments. Les membres de la Nation algonquine du bassin versant de la rivière des Outaouais estiment que ces activités de coupes à blanc menacent l'écosystème. «On est dépendants de ce territoire pour survivre [...] Ça va avoir un effet sur notre économie et sur la façon dont on gagne notre vie», affirme Charles Ratt. Louisiana Pacific n'a pas donné suite à la demande d'interview du Devoir.

Le Devoir

L'étiquetage des analgésiques opioïdes modifié

Ottawa — Le gouvernement fédéral a annoncé une modification de l'étiquetage des médicaments appartenant à la catégorie des «analgésiques opioïdes à libération contrôlée». Ottawa veut ainsi empêcher l'abus des opioïdes, tels l'Oxy-Contin, qui peuvent entraîner de graves conséquences pour la santé. L'étiquetage a été modifié pour retirer l'utilisation contre la douleur «modérée». La ministre de la Santé, Rona Ambrose, a mentionné lundi que le Canada était maintenant le deuxième consommateur par habitant de ces médicaments dans le monde, derrière les États-Unis. Près d'un million de jeunes Canadiens âgés de 15 à 24 ans ont déclaré avoir utilisé des médicaments d'ordonnance au cours des 12 mois qui ont précédé une enquête réalisée en 2012.

La Presse canadienne



Congédié ?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

ACTUALITÉS

L'ISLE-VERTE

Les architectes réclament une enquête élargie

ISABELLE PORTER
à Québec

L'Ordre des architectes du Québec (OAQ) juge limitée la demande des propriétaires de la Résidence du Havre pour obtenir la tenue d'une enquête publique. À leurs yeux, leur requête ne s'attarde pas assez au bâtiment.

« Il ne faudrait pas que l'essentiel des discussions et du temps des commissaires soit consacré à analyser la réponse du Service de sécurité et d'incendie de la municipalité et sa responsabilité », écrit l'Ordre dans une lettre ouverte adressée lundi au premier ministre Philippe Couillard.

Pour sa présidente, Sylvie Dion, cela « occulterait les causes qui se trouvent en amont de l'événement ».

L'Ordre des architectes rappelle qu'un de ses membres, Camil Fontaine, avait été sanctionné en 2007 dans le dossier de la Résidence du Havre. On lui reprochait d'avoir apposé son sceau sur des plans de construction qu'il n'avait pas lui-même conçus, ce qu'on appelle un « sceau de complaisance ».

Les plans ne concernaient pas l'ancienne partie du bâtiment où le feu a pris naissance. Mais aux yeux de l'OAQ, les façons de faire ne doivent pas moins être examinées.

Dès lors, l'Ordre demande à la commission d'enquête de se pencher sur le « suivi » des bâtiments qui ont été réalisés sous « le sceau de complaisance », voire d'évaluer si les « technologues, propriétaires et entrepreneurs concernés » ne devraient pas être sanctionnés eux aussi.

À l'heure actuelle, l'Ordre se contente de diffuser de l'information lorsque l'un de ses membres est sanctionné. Or puisque les sanctions surviennent souvent après la construction, la présidente se demande si cela est suffisant.

M^{me} Dion souligne que les procédures ont été revues à la suite d'autres drames. Elle donne l'exemple de la mort d'une femme à la suite de l'effondrement, en 2009, d'une dalle de béton à Montréal. Après des recommandations du coroner, la réglementation sur les façades avait été modifiée.

La semaine dernière, les propriétaires de la Résidence du Havre, Roch Bernier et Irène Plante, ainsi que leur avocat, Guy Bertrand, avaient demandé au gouvernement de lancer une enquête publique sur les circonstances de l'incendie qui a causé la mort de 32 personnes âgées l'hiver dernier.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Plusieurs maires d'arrondissement estiment que la réforme annoncée par le maire Coderre aura des impacts concrets négatifs pour les Montréalais.

RÉFORME DU FINANCEMENT DES ARRONDISSEMENTS

Les services aux citoyens seront touchés

Le maire du Plateau réfléchit à une taxe spéciale

JEANNE CORRIVEAU

La réforme du financement des arrondissements annoncée en juillet dernier par Denis Coderre aura des effets directs sur les services aux citoyens, soutiennent plusieurs maires d'arrondissement. Compte tenu des compressions imposées au Plateau-Mont-Royal, le maire Luc Ferrandez envisage même le recours à une taxe spéciale.

Dans la foulée de la réforme du financement, le Plateau verra son budget fondre de 12,7%. Pour boucler le budget 2015, la ville-centre a fait plusieurs recommandations au Plateau, lui suggérant notamment de supprimer 730 000 \$ dans son budget du déneigement, un service qui fait pourtant l'objet de maintes critiques dans le passé.

L'arrondissement devra aussi réduire de 3,2 millions les services de la voirie et de 1,9 million celui de la propreté et de l'arboriculture, a précisé M. Ferrandez.

Le maire Ferrandez reproche à l'administration de ne pas tenir compte d'importants paramètres, comme l'achalandage des parcs, pour faire ses calculs. « C'est calculé au mètre carré. Le parc dans le fin fond de Pierrefonds-Roxboro a le même financement que le parc Laurier, alors que le parc Laurier est une ruche. Je ne me permettrai pas de couper dans les parcs », a-t-il soutenu. « Absorber la non-indexation des budgets, ce serait possible en étant extrêmement imaginatif, mais avec la réforme, je n'y arrive pas. »

Le maire Ferrandez n'écartera pas la possibilité d'imposer une taxe spéciale. « On va y réfléchir.

« C'est clairement un scénario sur la table »

Luc Ferrandez, maire du Plateau

Je ne veux pas en faire l'annonce, mais c'est clairement un scénario sur la table », a-t-il dit.

Contrairement de réduire de 19,3% ses dépenses, l'arrondissement d'Outremont est encore plus durement touché par la réforme. « C'est catastrophique », dit la mairesse, Marie Cinq-Mars. Les dépenses liées au déneigement devront être réduites de 22% alors que celles des travaux publics, comme l'entretien des parcs et des installations sportives et la gestion des matières résiduelles, devront être amputées de 55%, indique M^{me} Cinq-Mars qui dit mal comprendre les critères qui ont conduit l'administration Coderre à calculer ces compressions.

« Ça fait 10 ans que notre budget n'est pas augmenté. Chaque année, on négocie avec la ville-centre pour avoir plus, a-t-elle rappelé. On fait des pieds et des mains pour allonger chaque dollar. On nous coupe, et j'avoue que je trouve ça méprisant. C'est difficile à accepter. » M^{me} Cinq-Mars envisage la possibilité de sonder les citoyens sur leur volonté de demeurer au sein de la Ville de Montréal, mais hésite à prononcer le mot « défusion ».

Rosemont-La Petite-Patrie fait partie des arrondissements dont le budget sera augmenté

— de 3,8% —, mais globalement, il lui faudra quand même supprimer 1,4 million dans ses dépenses, soutient François Croteau. Pour boucler le budget, cinq postes de bibliothécaires seront abolis, a indiqué M. Croteau.

Partisanerie

Denis Coderre a fait « de la petite politique » en élaborant sa réforme du financement des arrondissements, accuse le chef de l'opposition, Richard Bergeron. Selon lui, les arrondissements qui ont fait élire de nombreux représentants d'Équipe Coderre ont été mieux traités que les arrondissements de l'opposition, soutient-il.

« Cette réforme, présentée comme étant technique, c'est de la petite politique : faire payer ceux qui n'ont pas voté du bon bord et récompenser ceux qui ont voté du bon bord. Ça se double d'une attaque contre le cœur de Montréal au profit de la périphérie », a soutenu Richard Bergeron.

Les quatre arrondissements centraux, soit Ville-Marie, le Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La Petite-Patrie et le Sud-Ouest, qui verront leurs budgets amputés de 29,6 millions, comptent 14 élus de Projet Montréal et aucun représentant de l'Équipe Coderre, a fait valoir M. Bergeron. En revanche, quatre arrondissements périphériques bénéficieront de 15,9 millions alors qu'ils comptent 19 élus de l'Équipe Coderre, a noté M. Bergeron.

Questionné sur ce sujet à la séance du conseil municipal, le maire Coderre s'est défendu d'avoir fait preuve de partisanerie.

Le Devoir

Ottawa bilingue: le débat prend de l'ampleur

PHILIPPE ORFALI
à Ottawa

L'une des revendications de longue date de la communauté francophone de l'Ontario refait surface alors que s'amorce, dans la capitale canadienne, la campagne électorale municipale. Différents groupes de citoyens réclament une fois de plus qu'Ottawa devienne officiellement bilingue, à l'instar de villes comme Bruxelles et Moncton. Un débat qui prend maintenant une ampleur nationale.

Même s'il s'agit de la capitale du Canada et de l'un des principaux foyers de la population franco-ontarienne, la Ville d'Ottawa n'est toujours pas officiellement bilingue. Et l'actuel maire d'Ottawa, Jim Watson, n'a pas l'intention de rouvrir ce débat, à près de deux mois des élections.

En 2001, les conservateurs de Mike Harris allaient de l'avant avec la fusion des 11 municipalités de la région, sans donner de statut bilingue à la nouvelle ville. Malgré leurs promesses, les libéraux ontariens, dont faisait alors partie M. Watson, ne firent pas d'Ottawa une ville bilingue, une fois au pouvoir.

Aujourd'hui, une politique municipale sur les services en français prévoit l'offre de services en français, mais cette mesure demeure imparfaite, et des inégalités subsistent. Elle peut en outre être abrogée par un simple vote du conseil, arguent les partisans du bilinguisme, qui souhaiteraient voir



BRIAN/CC

Des groupes de citoyens aimeraient faire d'Ottawa une ville bilingue, à l'instar de Bruxelles et de Moncton.

cette reconnaissance inscrite dans la loi constitutive de la ville à temps pour le 150^e de la Confédération, en 2017.

L'idée n'est pas nouvelle : en 1970, la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Laurendeau-Dunton)

La politique municipale actuelle sur l'offre de services en français demeure imparfaite

en faisant l'une des principales recommandations de son rapport. Une proposition ressuscitée au cours des derniers mois par le Mouvement pour une capitale officiellement bilingue, piloté par un collectif de juristes, d'universitaires et de gens d'affaires.

Cette proposition a recouvert au cours des dernières semaines l'appui du Parti libéral et du NPD fédéraux, et l'approbation tacite de la procureure générale de l'Ontario, Madeleine Meilleur. La première ministre Kathleen Wynne se montre plus prudente, affirmant que c'est à la Ville d'Ottawa de faire ses propres choix. L'idée recueille également l'appui de nombreux candidats aux postes de conseillers municipaux.

Pour le porte-parole du PLC en matière de langues officielles, Stéphane Dion, cette reconnaissance du fait français dans la capitale tombe sous le sens. « Au-delà du symbole, cela donnerait une péren-

nité à la politique de bilinguisme, confiait-il au Droit la semaine dernière. On pense qu'un pays bilingue devrait avoir une capitale bilingue. » Une prise de position identique à celle de Nycole Turmel, whip du NPD et députée de Hull-Aylmer, dans la région de la capitale.

Tissu social

L'une des instigatrices du mouvement, la politologue Linda Cardinal, va plus loin. « Le bilinguisme est une caractéristique fondamentale du Canada, il fait partie du tissu social de notre ville. C'est incompréhensible que le maire de la capitale du pays fasse comme s'il ne prenait pas ce rôle au sérieux. » Près de 20% de la population d'Ottawa est francophone, rappelle-t-elle.

Jim Watson n'a pas donné suite aux demandes d'entrevues du Devoir, lundi. Dans un courriel, un porte-parole a déclaré que la position est « la même depuis qu'il a été élu » [sic], c'est-à-dire qu'il « ne supporte pas » [sic] la désignation d'Ottawa comme ville bilingue, car l'actuelle politique sur les services en français fonctionne. Jim Watson compte « continuer le travail » [sic] effectué ces dernières années « plutôt que de s'engager dans un long débat sur les langues officielles ». En l'absence d'adversaires sérieux, Jim Watson persiste et signe, n'en déplaise à la population francophone d'Ottawa.

Le Devoir

CPE

Québec supprime une allocation pour les milieux défavorisés

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

Le ministre de la Famille mettra fin cette année à l'allocation spéciale versée aux services de garde implantés dans les milieux défavorisés. La présidente de l'Association québécoise des CPE (AQCP), Gina Gasparini, y voit une nouvelle attaque sur les « services directs aux enfants » de la part du gouvernement libéral.

La ministre de la Famille, Francine Charbonneau, a donné son feu vert à l'abolition d'un programme instauré il y a huit ans afin de mieux outiller les responsables de services de garde à pied d'œuvre dans des secteurs défavorisés, a rapporté Radio-Canada lundi. Le gouvernement du Québec épargnera quelque 3 millions de dollars.

Les sommes allouées permettraient notamment à des services de garde de recourir à des spécialistes — par exemple des orthophonistes — afin de porter main-forte à des enfants aux prises avec des difficultés de langage. « Ça va avoir un impact, c'était un service direct aux enfants », a affirmé M^{me} Gasparini sur les ondes de Radio-Canada, tout en rappelant les « compressions

de 70 millions de dollars que [les services de garde ont] subies depuis un an ».

Mauvaise surprise

Cette « mauvaise surprise » s'abat sur « les familles les plus démunies du Québec », a exploré le député péquiste, Mathieu Traversy. Le porte-parole de l'opposition officielle en matière de famille a dénoncé lundi l'improvisation caractéristique, selon lui, le resserrement des dépenses budgétaires au sein du gouvernement libéral. La ministre Francine Charbonneau a encore une fois fait fi de l'avis de la commission de révision permanente des programmes — dont une première série de recommandations est attendue dès octobre 2014 —, a-t-il fait entendre.

« C'était une mesure temporaire. Comme les objectifs sont atteints, comme les bureaux de coordonnateurs ont 33 millions de dollars de surplus, il faut faire des choix », a expliqué l'attachée de presse de M^{me} Charbonneau, Lindsay Jacques-Dubé. « Au départ, ça devait se terminer en 2010. On a quand même allongé le programme jusqu'en 2014. »

Le Devoir

ACTUALITÉS



L'UNICEF appelle à investir massivement dans les secteurs de la santé et de l'éducation, en particulier pour les filles.

MIGUEL MEDINA AGENCE FRANCE-PRESSE

En Afrique, un immense défi démographique

Deux milliards de naissances à venir d'ici à 2050, prévient l'UNICEF

Présenté à Johannesburg (Afrique du Sud) le 12 août, un rapport de l'UNICEF sur la démographie africaine souligne l'importance des défis auxquels le continent va être confronté au cours des prochaines décennies.

« Les bouleversements auxquels le continent est confronté sont un enjeu vital pour l'humanité »

Rapport de l'UNICEF sur la démographie africaine

CHARLOTTE BOZONNET

Hausse exponentielle de sa population, urbanisation galopante : les tendances sont connues, mais l'actualisation des projections par l'agence des Nations unies pour l'enfance offre un nouvel éclairage. L'Afrique va vivre « une transition démographique d'une ampleur et d'une rapidité sans précédent », soulignent clairement les auteurs du rapport *Afrique : génération 2030*.

Sa population va continuer à croître à un rythme soutenu jusqu'à la fin du XXI^e siècle. En 1950, l'Afrique ne représentait que 9% de la population mondiale. En 2050, un quart de l'humanité sera africain, puis 40% d'ici à 2100. L'Afrique, qui a 1,2 milliard d'habitants aujourd'hui, en comptera 2,4 milliards en 2050, puis 4,2 milliards à la fin du siècle.

Autre fait majeur : l'urbanisation observée ces dernières décennies va se poursuivre à un rythme effréné. En 1950, 14% des Africains vivaient en

ville; ils sont aujourd'hui 40% et devraient être près de 60% en 2050. À la fin des années 2030, les urbains devraient pour la première fois être plus nombreux que les ruraux. La croissance de nombreuses villes s'annonce impressionnante. Au Nigeria, Lagos, aujourd'hui deuxième agglomération urbaine d'Afrique, verra sa population doubler en quinze ans pour atteindre 24 millions d'habitants en 2030. La population du Caire, en Egypte, passera de 19 à 25 millions d'habitants.

« L'un des résultats les plus importants du rapport concerne le déplacement massif de la population des enfants vers l'Afrique », souligne l'UNICEF. D'ici à 2050, alors que le taux de natalité faiblira dans de nombreux pays développés, près de 2 milliards d'enfants naîtront en Afrique, soit 41% des naissances mondiales.

Des chiffres supérieurs aux précédentes projections. En 2012, l'agence de l'ONU prévoyait qu'en 2050 un enfant

sur trois serait africain. Selon de nouveaux calculs, ce sont 40% des enfants de moins de 5 ans qui vivront sur ce continent à cette date. Le nombre des moins de 18 ans passera de 547 millions en 2015 à près d'un milliard d'ici à 2050.

Pauvreté élevée

Le Nigeria, première économie du continent, « requiert une attention particulière », souligne l'UNICEF. Déjà doté de la plus forte natalité du continent, le pays « enregistrera à lui seul près d'une naissance mondiale sur dix ». Sa population sera multipliée par 2,5 en 35 ans (440 millions d'habitants en 2050).

Devant une telle croissance démographique, allée à un taux de pauvreté toujours très élevé (environ 60% de la population d'Afrique subsaharienne vit avec moins de 2\$ par jour), l'UNICEF appelle à investir massivement dans les secteurs de la santé, de l'éducation, en particulier pour les filles. « Les bouleversements démographiques auxquels le continent est confronté

sont un enjeu vital pour l'humanité », souligne le document.

Les conditions de vie des plus jeunes sont un point majeur selon l'UNICEF. Si de nets progrès ont été réalisés sur le plan de la survie des enfants africains depuis les années 2000, « le continent enregistre encore la moitié de l'ensemble des décès d'enfants » dans le monde.

Projections à actualiser

Sans ces investissements, il sera impossible pour le continent de faire de cette hausse démographique un levier de développement, estime l'agence de l'ONU, et ce, malgré des taux de croissance économique élevés.

Pour autant, les auteurs du document reconnaissent les limites d'un tel exercice : les projections ne sont pas gravées dans le marbre et les disparités entre pays et régions sont très importantes. Mais « ce rapport doit servir de catalyseur à un débat international, régional et national sur les enfants africains, a expliqué Leila Gharagozloo-Pakkala, directrice générale de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. En investissant aujourd'hui dans les enfants — leur santé, leur éducation —, l'Afrique pourrait tirer des avantages économiques auparavant connus par d'autres régions et d'autres pays qui ont vécu des changements démographiques similaires. »

Le Monde

EBOLA

Les malades en fuite inquiètent au Liberia

ZOOM DOSSO
à Monrovia

Des malades d'Ebola étaient activement recherchés lundi au Liberia après leur évasion d'un centre d'isolement attaqué et pillé par des habitants, qui renforce l'inquiétude dans le pays le plus frappé par l'épidémie.

Sur le continent, la cascade de mesures préventives s'est poursuivie lundi. Le Cameroun a fermé toutes ses frontières avec le Nigeria, et le Burkina Faso a reporté une réunion de l'Union africaine prévue début septembre, en raison d'un « défi sanitaire ».

Au Nigeria même, où quatre patients en observation sont pour-tout sortis de l'hôpital, selon le ministre de la Santé, les organisateurs du grand festival de culture yoruba à Osogbo (sud-ouest) ont demandé aux personnes étrangères à la ville de ne pas venir, par crainte de propagation de l'épidémie.

Avec 413 morts sur un total de 1145 victimes en Afrique de l'Ouest, le Liberia est le plus sévèrement touché, selon le dernier bilan de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : malgré l'instauration de l'état d'urgence le 6 août, il a dépassé depuis la Sierra Leone, puis la Guinée.

Selon les autorités sanitaires, 17 patients testés positifs au virus Ebola ont fui le centre d'isolement, récemment installé dans un lycée de West

Point, une banlieue de la capitale Monrovia, attaqué dans la nuit de samedi à dimanche par des hommes armés de couteaux et de gourdins.

« Jusqu'à ce matin, on recherchait toujours ces 17 malades qui ont fui le camp, mais on ne les a pas encore retrouvés », a déclaré le ministre de l'Information Lewis Brown.

« Le pire est que ceux qui ont pillé le centre ont pris des matelas et des draps souillés des fluides venant du corps des malades », a-t-il souligné, évoquant une possible mise en quarantaine du quartier d'environ 75 000 habitants, comme c'est déjà le cas pour trois provinces du nord.

« Ces voyous qui ont pillé le centre sont tous maintenant probablement porteurs du virus Ebola. La mise en quarantaine du quartier pourrait être une solution », a-t-il prévenu.

Selon des témoins, les assaillants criaient des slogans hostiles à la présidente Ellen Johnson Sirleaf et assuraient qu'« il n'y a pas d'Ebola » dans le pays.

Plusieurs organisations internationales, dont l'OMS, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Association internationale du transport aérien (IATA), ont annoncé lundi la création d'un groupe de travail pour fournir « des informations au secteur du voyage et du tourisme ainsi qu'aux voyageurs ».

Agence France-Presse

Éléphants: chiffres alarmants sur le braconnage

Le braconnage des éléphants d'Afrique, alimenté par une forte demande d'ivoire provenant surtout de Chine, pourrait être pire que prévu ces dernières années, selon de nouveaux chiffres alarmants qui accroissent les craintes pour la survie de l'espèce. Le taux moyen annuel d'éléphants abattus illégalement de 2010 à 2012 par rapport à la population de ces animaux sur le continent africain a atteint 6,8%, ce qui

correspond à 33 630 de ces mammifères tués chaque année durant cette période, soit plus de 100 000 abattus sur trois ans, estime cette recherche parue lundi dans les *Comptes rendus de l'Académie américaine des sciences* (PNAS). Même si ce taux a légèrement reculé de 2012 à 2013, il demeure à un niveau trop élevé qui entraîne un déclin des populations d'éléphants de 2 à 3% par an après avoir pris en compte le taux de reproduction. L'Afrique centrale a été la plus touchée par le braconnage. Dans cette région, les populations d'éléphants ont diminué de 63,7% de 2002 à 2012.

Agence France-Presse

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :
petitesannonces@ledevoir.com

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location

200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location

300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

**DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 17H00**

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone : 514-985-3322
Télécopieur : 514-985-3340
petitesannonces@ledevoir.com

Conditions de paiement : cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS, MasterCard, VISA

Don in memoriam
En souvenir d'un être cher

Fondation québécoise du cancer

1 877 336-4443
www.fqc.qc.ca

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

MOREAU & SHERBROOKE

R.de c.1500 p.c., aspect loft, rénové avec goût, calme, bois franc, Stat. Jardin. 2 min. métro. 1 650\$. 514 848-9770 514 206-9770

OUTREMONT - 190 Willowdale

3 1/2 rénovés, près métro, UdeM. Chauffés, eau ch., poêle/frigo, asc. 514 738 5663 - 514 735-5331

OUTREMONT - 5, Vincent d'Indy

119, 312, 412 rénovés près métro, UdeM. Poêle/frigo. Chauffé, eau chaude. Ascenseur. 514 737-8055 514 735-5331

PLATEAU - PARC LAFONTAINE

1 1/2, 16e, long terme. Piscine, gym, sauna, électros, a/c. LIBRE. 775 \$ chauffé 514 523-6927

ST-LAMBERT Superbe h-duplex

6 1/2, lumineux, rénové, secteur de choix, idéal couple aimant tranquillité, a/c. 1300\$ chauffé. LIBRE. 450-672-0544 514-677-0544

163
OFFRE À PARTAGER

CHERCHE femme non-fumeuse

Sans animaux pour partager magnifique 5 1/2 chic à Outremont. 514 271-2202 Vanessa

164
CONDOMINIUMS À LOUER

À LOUER!!

REPENTIGNY

Beau condo 2006 secteur Valmont, 1^{er} étage, 2 ch., 1050 p.c., grande terrasse, n-fumeur, 2 stat., foyer, cabanon ext. Près de tous les services. À LOUER AU MOIS ou à louer avec possibilité d'achat.

MARIE-CLAIRE PROVOST

450-582-0793

ÎLE-DES-SOEURS - Club Marin II

Condo, 1 ch + lit mural, 5 électros, stat. int., a/c, gym, pisc, etc. 10 min Centre-Ville. 1500\$ 514-568-7489

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PARIS

Atelier-loft meublé, LIBRE AOÛT. Équipé, 2 chambres, ensoleillé, calme, sur allée privée, table à l'extérieur sous les arbres. Sympathique quartier de Belleville. Métro Télégraphe (15 min. de Châtelet). 2800\$/mois (800\$/sem). 33.1.40.30.09.14 riouxchristian@yahoo.com http://riouxchristian.e-monsite.com/

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PARIS VII - XV Champ-de-Mars

Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08 Tl équipé, très ensoleillé. Sur jardin Sem/mois 514 272-1803

PROVENCE
Vallée du Rhône
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Terrasse ensoleillée. Internet. www.bonnevisite.ca/nyons mariehalarie@gmail.com 819 658-1218

303
ANTIQUITÉS

LAMPES DU TIFFANNY

Plusieurs lampes faites par un artisan du Québec. Répertoire d'antiquités. Vires de qualité. Tél. : 438-932-0672

MTM International
Nous achetons : or, argent, bijoux et tous objets de collections
Vente de successions
mtminternational.ca 514-527-1526

307
LIVRES ET DISQUES

"Librairie Bonheur d'Occasion" achetée à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142 1317, av. du Mont-Royal Est

515
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ? Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

Un don d'espoir pour la vie
ARMÉE DU SAUVÉ 1-877-488-4222 www.AmeesduSauve.ca

410
BUREAUX

OFFRE D'EMPLOI

RESPONSABLE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Libre de penser

Le Devoir est présentement à la recherche d'un (e) responsable du service à la clientèle. Il s'agit d'un remplacement de congé de maladie pour une période indéterminée de 35 heures/semaine.

Sommaire:

Sous l'autorité de la vice-présidente développement, le responsable du service à la clientèle gère les activités de mise en marché du journal. Il supervise le service à la clientèle et coordonne les activités de livraison du journal avec le distributeur.

Description de tâches :

- Participer à l'élaboration des stratégies d'acquisition et de rétention d'abonnement pour l'imprimé et le numérique
- Gérer le département du service à la clientèle
- S'assurer de l'application des contrats d'impression, de distribution et assurer un lien permanent avec ces sous-traitants
- Produire les rapports nécessaires aux utilisateurs internes et externes

Exigences :

- BAA en marketing ou formation équivalente
- Expérience pertinente au sein d'un service à la clientèle
- Expérience pertinente en gestion de personnel
- Maîtrise de la suite office

Profil recherché :

- Sens de l'organisation
- Autonomie
- Sens de l'initiative
- Souci du détail
- Excellente habileté pour les relations interpersonnelles
- Leadership
- Capable de travailler sous pression.

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention de Marie-Sarah Latour, à l'adresse courriel : mrlatour@ledevoir.com ou par télécopieur au 514-985-3330 avant le 30 août 2014. Prière de ne pas téléphoner. Nous remercions tous les candidats de leur intérêt, mais seules les personnes retenues feront l'objet d'un suivi. Nous soustrions aux principes de l'équité en emploi.

410
BUREAUX

LE DEVOIR

Libre de penser

Le Devoir est présentement à la recherche d'un (e) responsable du service à la clientèle. Il s'agit d'un remplacement de congé de maladie pour une période indéterminée de 35 heures/semaine.

Sommaire:

Sous l'autorité de la vice-présidente développement, le responsable du service à la clientèle gère les activités de mise en marché du journal. Il supervise le service à la clientèle et coordonne les activités de livraison du journal avec le distributeur.

Description de tâches :

- Participer à l'élaboration des stratégies d'acquisition et de rétention d'abonnement pour l'imprimé et le numérique
- Gérer le département du service à la clientèle
- S'assurer de l'application des contrats d'impression, de distribution et assurer un lien permanent avec ces sous-traitants
- Produire les rapports nécessaires aux utilisateurs internes et externes

Exigences :

- BAA en marketing ou formation équivalente
- Expérience pertinente au sein d'un service à la clientèle
- Expérience pertinente en gestion de personnel
- Maîtrise de la suite office

Profil recherché :

- Sens de l'organisation
- Autonomie
- Sens de l'initiative
- Souci du détail
- Excellente habileté pour les relations interpersonnelles
- Leadership
- Capable de travailler sous pression.

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention de Marie-Sarah Latour, à l'adresse courriel : mrlatour@ledevoir.com ou par télécopieur au 514-985-3330 avant le 30 août 2014. Prière de ne pas téléphoner. Nous remercions tous les candidats de leur intérêt, mais seules les personnes retenues feront l'objet d'un suivi. Nous soustrions aux principes de l'équité en emploi.

410
BUREAUX

OFFRE D'EMPLOI

RESPONSABLE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Libre de penser

Le Devoir est présentement à la recherche d'un (e) responsable du service à la clientèle. Il s'agit d'un remplacement de congé de maladie pour une période indéterminée de 35 heures/semaine.

Sommaire:

Sous l'autorité de la vice-présidente développement, le responsable du service à la clientèle gère les activités de mise en marché du journal. Il supervise le service à la clientèle et coordonne les activités de livraison du journal avec le distributeur.

Description de tâches :

- Participer à l'élaboration des stratégies d'acquisition et de rétention d'abonnement pour l'imprimé et le numérique
- Gérer le département du service à la clientèle
- S'assurer de l'application des contrats d'impression, de distribution et assurer un lien permanent avec ces sous-traitants
- Produire les rapports nécessaires aux utilisateurs internes et externes

Exigences :

- BAA en marketing ou formation équivalente
- Expérience pertinente au sein d'un service à la clientèle
- Expérience pertinente en gestion de personnel
- Maîtrise de la suite office

Profil recherché :

- Sens de l'organisation
- Autonomie
- Sens de l'initiative
- Souci du détail
- Excellente habileté pour les relations interpersonnelles
- Leadership
- Capable de travailler sous pression.

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention de Marie-Sarah Latour, à l'adresse courriel : mrlatour@ledevoir.com ou par télécopieur au 514-985-3330 avant le 30 août 2014. Prière de ne pas téléphoner. Nous remercions tous les candidats de leur intérêt, mais seules les personnes retenues feront l'objet d'un suivi. Nous soustrions aux principes de l'équité en emploi.

575
DÉMÉNAGEMENTS

LES DÉMÉNAGEMENTS BRETON-SAVARD

Emballage - Entreposage - Planos. Assurances compl. Estim. gratuite. info@bretonsavard.com 514 254-1447



pour prendre soin de la vie

Opération 11 Enfant Soleil
operation11enfantsoleil.ca
1 877 683 2325

SP La vie avec la sclérose en plaques. La seule chose prévisible avec la sclérose en plaques, c'est qu'elle rend la vie imprévisible.

SP Société québécoise de la sclérose en plaques
1 800 269-7822 www.scleroseenplaques.ca

Alternatives
Construire ensemble un monde différent
Pour nous appuyer : www.alternatives.ca • 514.982.6606

ACTUALITÉS

SNC EN LIBYE

L'ancien vice-président Ben Aïssa plaide coupable

L'ancien vice-président de SNC-Lavalin Riadh Ben Aïssa a accepté de reconnaître sa culpabilité pour des accusations portées contre lui, relativement à des affaires faites par la société d'ingénierie montréalaise en Libye.

Ben Aïssa aurait conclu une entente sur le plaider en Suisse, où il est détenu depuis près de deux ans et demi.

Le ministère public de la Confédération en Suisse a confirmé lundi par courriel que «le prévenu et la partie plaignante avaient donné leur accord à l'acte d'accusation qui leur avait été soumis». L'organisme rappelle que Ben Aïssa est mis en accusation pour des actes de corruption, de gestion déloyale et de blanchiment, liés à des affaires conclues en Libye. Il avait été arrêté en avril 2012 pour des soupçons de versement de pots-de-vin par SNC-Lavalin pour obtenir des milliards de dollars de contrats en Libye.

Une «procédure simplifiée» doit être soumise au Tribunal pénal fédéral suisse à Bellinzone. Elle pourrait mener à l'extradition de Ben Aïssa au Canada, où il fait face à des accusations de fraude en ce qui a trait à une somme de 22,5 millions qui aurait été versée pour obtenir le contrat du Centre universitaire de santé McGill à Montréal.

Sociétés-écrans

Selon ce qu'a rapporté Radio-Canada, Ben Aïssa aurait mis sur pied des sociétés-écrans dans des paradis fiscaux, dont les comptes bancaires se trouvaient en Suisse. Officiellement, ces entreprises devaient être des agents commerciaux pour aider SNC-Lavalin à obtenir des contrats en Libye.

Toujours selon Radio-Canada, les enquêteurs suisses avaient servi à verser des dizaines de millions de dollars en pots-de-vin au fils du dictateur libyen, Saadi Kadhafi. La preuve aurait indiqué que Ben Aïssa avait gardé pour lui une quarantaine de millions de dollars.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La fédération participera à la commission sur la fiscalité.

La FEUQ ne renonce pas au gel

LAURA PELLETIER

Le gel des droits de scolarité prioritaire de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), même si elle mise sur une modernisation de l'aide financière aux études dans sa campagne annuelle, a confirmé son président, Jonathan Bouchard, au *Devoir* lundi.

«Chaque fois que nous rencontrons le gouvernement et l'opposition officielle, c'est un message qu'on martèle. Ce n'est pas parce que ce n'est pas le sujet de notre campagne annuelle que nous ne continuerons pas de lutter pour le gel», a nuancé M. Bouchard, en rappelant que toutes ces mesures ont un même objectif: assurer l'accessibilité aux études universitaires et limiter l'endettement étudiant.

L'organisation, qui compte plus de 125 000 membres, ne serait pas prête à accepter un dégel en échange d'une bonification de l'aide financière aux

études. «Ce n'est pas dans nos plans actuels et ne risque pas de le devenir. Le gel est depuis 25 ans la position de la FEUQ, et ce n'est pas près de changer», assure le président.

L'organisation mise davantage sur l'aide financière aux études dans sa campagne, notamment pour se mettre dans une bonne position de négociation avec le gouvernement cet automne, alors qu'elle participera à la commission sur la fiscalité et d'autres rencontres organisées par la commission de révision des programmes du gouvernement du Québec.

«C'est important que notre campagne annuelle soit conjoncturelle avec ce qui se passe. Le gouvernement met sur pied des consultations, et nous voulons y participer activement», justifie le président.

Ces demandes de bonification de l'aide financière seront accompagnées de propositions de financement pour éviter d'être considérées comme une dépense supplé-

mentaire, ajoute-t-il.

La Fédération étudiante collégiale du Québec, qui regroupe 70 000 étudiants, appuie la stratégie de la FEUQ. «Quand on fait face à une fermeture de la part du gouvernement concernant une proposition, il faut proposer d'autres idées pour atteindre notre objectif d'accessibilité aux études», a affirmé au *Devoir* son président, Alexis Tremblay.

À ses yeux, le programme d'aide financière aux études comprend plusieurs mesures désuètes, ce pour quoi il est en faveur de sa modernisation. «Les dépenses admises dans ce programme ne tiennent pas compte des nouvelles réalités, comme les dépenses grandissantes en frais d'accès à Internet», note M. Tremblay.

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante est elle aussi ouverte à une réforme du programme d'aide financière aux études. Le ministre de l'Éducation, Yves Bolduc, n'était pas disponible pour accorder d'entrevue lundi, a indiqué au *Devoir* son cabinet.

Le Devoir

MÉTÉOROLOGIE

Trop d'attentes envers les prévisions météo

LAURA PELLETIER

Les météorologues ont bien du poids sur les épaules, constate Sébastien Nobert, chercheur au Centre national de la recherche scientifique, en France. «Les autorités civiles leur demandent une précision dans les prévisions météorologiques qui n'est pas encore accessible technologiquement», a-t-il indiqué au *Devoir* après sa présentation à la Conférence scientifique mondiale sur la météorologie.

«Les décideurs politiques et la population veulent des prévisions parfaites de 7 à 14 jours d'avance. C'est impossible, explique-t-il. Les scientifiques comprennent très bien comment l'atmosphère fonctionne, mais ils sont encore en train de développer les machines permettant de faire des prévisions météorologiques.»

À ses yeux, ces attentes démesurées sont le résultat d'une mauvaise communication entre les scientifiques et les citoyens. «Les météorologues n'ont pas su bien communiquer les limites de leurs connaissances.»

Prévoir

À l'approche d'événements météorologiques pouvant causer des dommages, les décideurs politiques peinent à comprendre la notion de probabilité, pourtant essentielle dans leur prise de décision, constate l'expert. Il donne l'exemple des inondations printanières survenues en Montérégie en 2011. «L'armée est arrivée trop tard et on a eu de la difficulté à gérer la crise. Pourtant, Environnement Canada savait que ça pouvait arriver.»

Ne voulant pas évacuer une ville pour rien, les décideurs politiques attendent trop, puis sont déçus, observe M. Nobert. «Ça prend du temps avant que les météorologues soient assurés qu'une catastrophe s'en vient.» Et les événements météorologiques inhabituels seront de plus en plus fréquents avec les changements climatiques, rappelle l'expert. «Il faut commencer à développer des programmes de gestion des probabilités. Plutôt que d'investir dans des murs de protection contre les inondations adaptés à la situation actuelle, les gouvernements devront voir plus loin.»

Le Devoir

porter
raffinée sur toute la ligne

Jusqu'à

MOITIÉ PRIX

tarif de base

Partez au quart de tour, en solo ou avec votre moitié. Économisez jusqu'à la moitié du tarif de base. Réservez d'ici jeudi à minuit.



Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 21 août 2014. Voyagez d'ici le 14 décembre 2014. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.* Tarifs à partir de :

149 \$ HALIFAX
3 par jour

201 \$ ST. JOHN'S

194 \$ THUNDER BAY

131 \$ WINDSOR

208 \$ CHICAGO

114 \$ TORONTO
17 par jour

167 \$ SAULT STE. MARIE

131 \$ TIMMINS

208 \$ BOSTON

flyporter.com

*Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 21 août 2014. Voyagez d'ici le 14 décembre 2014. Le rabais ne s'applique pas du 10 au 13 octobre 2014, les 7 et 11 novembre 2014, et entre les États-Unis et le Canada les 26 et 30 novembre 2014. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. Les tarifs sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour un deuxième et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à flyporter.com. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

ÉDITORIAL

ÉMEUTES À FERGUSON

Rien n'a changé

Le meurtre de Michael Brown, les zigzags verbaux de la police et les émeutes qui ont suivi dans une banlieue de Saint-Louis baptisée Ferguson mettent en relief une réalité tant sociologique que politique: l'institutionnalisation rampante du racisme cinquante ans après les combats pour les droits civiques.

Située à une vingtaine de minutes de Saint-Louis, la ville de Ferguson compte plus de 20000 résidents. Les deux tiers d'entre eux sont des Afro-Américains, mais le maire est blanc, la commission scolaire compte six Blancs, un Hispanique et aucun Noir. La police? Elle regroupe 94% de Blancs. À l'instar des 90 municipalités qui enclavent Saint-Louis, Ferguson confectionne son budget à coups de contraventions diverses, tickets de stationnement, etc. Bref, les revenus découlant de la pénalisation des citoyens totalisent 25% des revenus totaux de la ville. Fait à noter, dans certaines banlieues, la verbalisation des personnes représente 50% des revenus.

En 2013, à Ferguson, 93% des personnes arrêtées étaient des Noirs alors qu'ils représentent, on le répète, les deux tiers de la population. Autre exemple, 34% des chauffeurs de camion blancs étaient coupables de méfaits divers contre 22% des noirs, mais les premiers ont été moins souvent condamnés. Pour faire court, les citoyens noirs fournissent les caisses publiques dans une proportion plus élevée que les blancs. Parmi ces derniers, on notera que ceux qui habitent les municipalités plus cosues refusent, dans la plupart des cas, d'être liés par des voies diverses aux transports en commun des agglomérations. En clair, on soulignera et on retiendra que le diktat cher au Klu Klux Klan et à ses thuriféraires, soit Égaut mais séparés, fait toujours partie du profil sociopolitique des États-Unis d'Amérique.

Ils sont furieux à Ferguson, ainsi qu'ailleurs d'ailleurs. Et on osera dire qu'on les comprend. Car l'injustice socio-économique, les malversations politiques dont ils sont les cibles constantes depuis des lunes fondent une contradiction, du reste éclatante, de ce que la Cour suprême a commandé il y a tout juste un an: l'abrogation du monument juridique des droits civiques qui garantissait l'égalité des citoyens dans l'exercice du droit de vote. Il y a un an, donc, le juge en chef John Roberts avait estimé « qu'aujourd'hui le pays n'étant plus divisé comme il l'était en 1965 », et la loi composée par Lyndon B. Johnson étant « surannée », il fallait remiser cette dernière aux archives, d'autant « que près de 50 ans ont passé, les choses ont énormément changé ». Rien n'a changé. Strictement rien.

A preuve, l'étude des professeurs John Logan et Brian Stults de la Florida State University publiée après le geste de la Cour suprême et consacrée à la ségrégation géographique. Tiens donc! Toujours est-il qu'à la faveur de leurs travaux, le duo d'universitaires a constaté qu'à peine les lois civiques portant l'empreinte de Lyndon Johnson ayant été votées, des maires se sont appliqués à la modernisation du protocole de Birmingham de 1926. À cette date, les élus de cette ville d'Alabama avaient décrété le zonage racial et, conséquemment, « parqué » les Noirs. Au cours des quarante dernières années, la modernisation évoquée s'est poursuivie comme suit: enclaver les Noirs par les voies rapides, les autoroutes. Ceci explique cela: si le vote à l'élection présidentielle et aux législatives relève du fédéral, ce n'est pas le cas pour l'organisation du scrutin. Et alors? Comme par hasard, le réseau des bureaux de vote des quartiers noirs était moins fourni que celui des blancs. Égaut mais séparés...

Rien n'a changé: prise 2. Après que la Cour suprême a sanctionné ce que l'on sait, le Pew Research Center a communiqué les résultats d'une analyse socio-économique. C'est bien simple, si l'actif net moyen d'un couple afro-américain totalise 5700\$, celui du latino avoisine les 6300\$ et celui du blanc dépasse les 113000\$. Quoi d'autre? Le tiers des Noirs ne disposent d'aucun avoir contre 15% des Blancs. Égaut mais séparés...

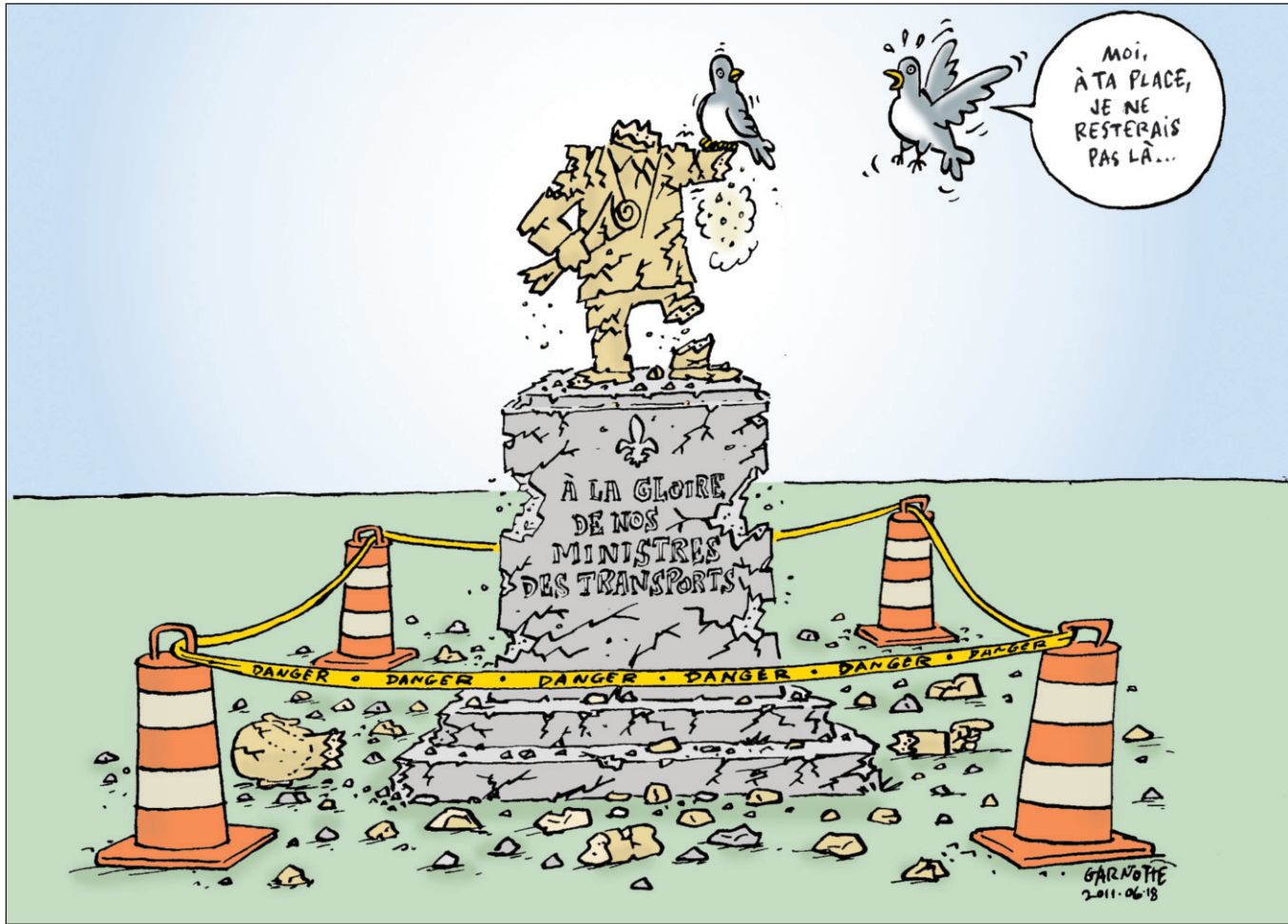
Rien n'a changé: prise 3. Après que la Cour a... En juillet 2013, l'Université de Pennsylvanie a communiqué un rapport sur la santé des femmes américaines. On s'en tiendra au cancer du sein. Le nombre de femmes blanches qui ont survécu à cette maladie s'est fixé à 70%, celui des Noires à 56%. En raison d'une foule de variables, ces dernières sont beaucoup moins examinées que les Blanches.

On l'aura compris, tout, absolument tout, est resté en l'état. Lequel? Celui disséqué au début des années 60. Sur le flanc politique et économique, sur le front social et culturel, le Noir des États-Unis demeure le sujet d'une abjection qui dépasse l'entendement. Hier, elle était visible. Aujourd'hui, elle se camoufle derrière le paravent de l'hypocrisie. En un mot, rien n'a changé.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



REPRISE

L E T T R E S

Pour en finir avec la légitimité de Mario Beaulieu

Les événements des derniers jours nous portent à croire que le nouveau chef du Bloc québécois élu démocratiquement par les membres en juin dernier semble être victime d'une tentative de putsch de la part de l'ancien establishment du Bloc. On entend souvent dire que la majorité qu'il a obtenue est mince, et cette affirmation est largement véhiculée par les médias.

Voyons les faits. Stephen Harper dirige le Canada en ayant obtenu 39,6% d'appui sur un total de 61,1% de votes exprimés, soit 24% des Canadiens. Denis Coderre, quant à lui, règne sur Montréal grâce à l'appui de 32% des électeurs alors que le taux de participation aux élections a été de 42%, soit 13% des Montréalais. Philippe Couillard a remporté les élections avec 41,5% des 71,4% de votes exprimés, soit 29,6% des Québécois. Si l'on regarde maintenant du côté de la course à la chefferie du NPD, Thomas Mulcair a pris la direction de ce parti avec 57,2% d'appui des 45% de membres qui ont voté, soit 26,8% de l'effectif. Qu'en est-il de Mario Beaulieu? Il a remporté la course avec l'appui de 53,5% des 58% des votes exprimés, soit 31% des bloquistes. Il est donc le champion toutes catégories de la représentativité et, avec un taux de participation de 58%, les bloquistes n'ont rien à envier à personne, bien au contraire.

C'est donc un changement de garde survenu à la suite du changement de stratégie qu'il a proposé, et ceux qui ne peu-

vent se rallier à ces résultats parfaitement démocratiques font preuve d'un manque de respect flagrant envers les membres de ce parti.

Pierre Charbonneau
Montréal, le 16 août 2014

Nos policiers et le projet de loi 3

Concernant le nouveau projet de loi 3 sur les régimes de retraite, je me souviens que, lorsque j'étais chauffeur d'autobus, à la suite de la vente de Voyageur en 1989 et de l'achat de la ligne par une plus petite compagnie, nous avions réussi, lors de la négociation de l'autre convention, à transférer l'argent du fonds de pension des gars dans un REER collectif que chacun gérait à sa façon. Le principe était le même. L'employeur payait sa part au même montant que la cotisation de l'employé, mais cet argent, au lieu d'être géré par la compagnie, était déposé dans un CRI.

Cet argent ne pouvait être touché qu'à la pension du travailleur. Ce serait peut-être une solution pour éviter que les municipalités, ou peu importe qui, viennent jouer avec l'argent des travailleurs? Nous connaissons très bien la manière de faire des dirigeants qui semblent ne pas se satisfaire de leurs gros salaires.

D'un autre côté, Messieurs les policiers, qu'est-ce que ça fait d'être dans la même position que les étudiants en 2012? À la seule différence que personne ne vient vous matraquer, vous. Personne ne joue les matamores contre vous en

vous encerclant même si vous ne faites rien de répréhensible. Personne ne vous détient dans un autobus scolaire, sans eau, sans nourriture, sans moyen d'appeler qui que ce soit. Personne ne vous donne de contraventions pour avoir mis le feu devant l'hôtel de ville. C'est drôle de vous voir nous réclamer notre soutien. Vous voulez que nous soyons derrière vous, mais quand nous sortons dans la rue pour les mêmes raisons que vous, vous nous matraquez...

Alain Patenaude
Gatineau, le 15 août 2014

« Mr. Big » en français

L'observation des nouvelles réalités sociétales est particulièrement passionnante pour un traducteur professionnel, surtout lorsqu'elles arrivent sous leur appellation anglaise. En effet, leur nouveauté n'a pas laissé le temps de leur trouver un équivalent valable en français, mais l'information n'attend pas.

C'est le cas de l'arrivée toute récente de « Mr. Big » dans nos médias. Cette technique utilisée par les forces policières consiste à mettre un suspect en confiance afin qu'il livre des renseignements compromettants sur ses propres agissements. Elle pourrait se rendre en français par technique ou méthode de valorisation incriminante.

C'est nettement plus clair que l'appellation anglaise, et l'expression en français est immédiatement et facilement compréhensible.

André Senécal, traducteur agréé,
rédacteur agréé
Gatineau, le 15 août 2014

L I B R E O P I N I O N

MICHEL GAUMOND (1934-2014)

Un monument de l'archéologie québécoise

FRANÇOIS ET PATRICK GAUMOND

Michel Gaumond est né à Québec en 1934, au cœur même de l'arrondissement historique qu'il a tracé et qu'il mettra en valeur tout au long de sa vie. Il fera de Québec un joyau à préserver. Il aura, dès 1959, créé la Société d'archéologie de Québec avec Albert Gérin-Lajoie. Il deviendra président de la Société historique de Québec et sera cofondateur de celle de Sainte-Foy.

Sa carrière et sa vie professionnelle débutent en 1961 lorsqu'il est engagé à la Commission des monuments et sites historiques de Québec et, plus particulièrement, à son Service d'archéologie. Sa passion pour l'archéologie, l'histoire et l'ethnographie coïncidait merveilleusement avec la nouvelle carrière qui s'offrait à lui: il devient le premier archéologue du gouvernement du Québec.

Il aura tracé les lignes de l'arrondissement historique du Vieux-Québec qui ont conduit en 1985 à la reconnaissance mondiale de l'UNESCO. Des fouilles de Nantagamiou sur la Basse-Côte-Nord en passant par les Forges du Saint-Maurice à Trois-Rivières ou le Bourg de Pabos en Gaspésie, il a arpenté le Québec. Tou-

tefois, c'est l'année 1969 qui marque le début d'une grande aventure, soit celle des fouilles archéologiques de Place-Royale. Ces fouilles constitueront, au fil du temps, la plus importante collection archéologique de référence concernant la Nouvelle-France. L'histoire des bâtiments de Place-Royale et de l'arrondissement historique du Vieux-Québec, leur restauration, leur sauvegarde et leur mise en valeur, représentent une bonne partie de l'univers dans lequel il a consacré la majeure partie de sa vie professionnelle.

Place-Royale

Par ses recherches assidues dans les greffes des notaires du régime français et du régime anglais, Michel Gaumond a été un des pionniers dans la constitution d'une démarche en archéologie historique, soit la connaissance de la maison, du site et de ses occupants. Il avait vite compris que le métier d'archéologue devait comporter une recherche documentaire pointue en histoire avant de se lancer dans les fouilles proprement dites. Ayant constitué plus de trente dossiers exhaustifs sur différents bâtiments de Place-Royale au fil des dix premières années de son

travail, il fut sans contredit l'instigateur des nombreuses fouilles archéologiques effectuées sur le site. Ces fouilles archéologiques débutent en 1969 en même temps que la restauration des édifices. Elles permettront de constituer la plus importante collection de référence datant du Régime français.

Comprendre avec exactitude l'histoire d'un fait, d'une situation, de l'érection d'un bâtiment, utiliser avec rigueur ses connaissances au bénéfice de la véracité d'un détail, d'un lieu et de ses origines; voilà comment il travaillait et comment il s'est engagé à effectuer ses recherches au bénéfice des générations actuelles et futures. Outre son aisance à trouver ce qu'il cherchait, sa plus grande qualité professionnelle était sûrement sa volonté de partager son savoir, de vulgariser le bagage acquis au fil du temps.

Michel Gaumond, à la retraite, aura continué de jouer un rôle important en tant qu'archéologue ou historien auprès de particuliers, de municipalités, de sociétés d'archéologie et d'histoire. Notre père, au cours des quinze dernières années de sa vie, ne s'accordait congé que le lundi puisque les Archives nationales étaient fermées. Qu'à cela ne tienne, il arpenta

alors la section des livres rares et de cartographie de la bibliothèque de l'Université Laval. Aujourd'hui, les archives de ce pilier de l'archéologie québécoise constituent le Fonds Michel Gaumond. Ce fonds contient les calepins de 50 ans de recherches menées avec passion et surtout avec rigueur.

Tout récemment, la Société historique de Québec lui a décerné la toute première médaille de reconnaissance pour souligner l'ensemble de sa carrière. Ce fut une soirée forte en émotion alors qu'il savourait enfin quelques moments de gloire, lui qui aura été un travailleur de l'ombre au service de la mémoire collective de tout un peuple. Par la diversité et la multitude de ses recherches, tant historiques qu'archéologiques, Michel Gaumond a participé d'une façon exceptionnelle à la sauvegarde, au rayonnement et à la transmission de l'héritage culturel québécois.

Michel Gaumond était un monument, et c'est à chacun de nous, habitants de Québec et du Québec de nous assurer que le travail entrepris par lui il y a plus de cinquante ans soit poursuivi par des activités de recherche, de mise en valeur et de respect de notre histoire. Nous nous souviendrons de Michel Gaumond.

IDÉES

TRANSFORMATION DU PRIX THÉRÈSE-CASGRAIN

Un gouvernement qui embrigade le passé

STÉPHANE DION

Député fédéral de Saint-Laurent-Cartierville et porte-parole libéral pour le Patrimoine canadien

La cavalière transformation du prix Thérèse-Casgrain du bénévolat en un Prix du premier ministre a été, à juste titre, critiquée de toutes parts. Outre la prétention du geste, il s'agit là d'un affligeant manque de respect pour le rôle historique qu'ont joué, au Québec comme partout au Canada, Thérèse Casgrain et les autres championnes du mouvement d'émancipation des femmes. Mais ce geste est une manifestation de plus de ce que l'historien Yves Frenette appelle « l'embrigadement du passé canadien par le gouvernement de Stephen Harper ».

Cet « embrigadement » vise à imprimer, dans la mémoire collective, la conception sélective et étriquée de l'histoire canadienne que s'en fait le premier ministre. Dans cette conception, une féministe progressiste comme Thérèse Casgrain cadre mal. Voilà pourquoi Stephen Harper l'évacue pour lui superposer sa propre image.

Dans la même veine, ce gouvernement : **efface**, sur un billet de banque, les visages de Thérèse Casgrain et de cinq autres célèbres féministes canadiennes;

retire (jusqu'à tout récemment) du hall du ministère des Affaires étrangères, deux chefs-d'œuvre d'Alfred Pellan au profit d'un portrait de la reine Elisabeth II;

engouffre 30 millions de dollars dans une hyperbolique commémoration de la guerre de 1812 tout en sabrant les instruments de notre mémoire et de notre savoir: archives, bibliothèques, parcs nationaux, programmes d'études canadiennes, statistiques, instituts de recherche, radio-télévision publique...

émascule notre Musée des civilisations de réputation mondiale et le métamorphose en un Musée canadien de l'histoire qui prive d'une des missions fondamentales d'un tel musée: favoriser la compréhension critique de l'histoire; **alloue** à des thèmes militaires les deux tiers de la contribution de Patrimoine canadien au financement du 150^e anniversaire de la Confédération; **s'arrange** pour qu'à la Société du Musée canadien de l'histoire, huit activités sur dix (soit près de 85% de son financement autorisé) mettent l'accent sur la guerre;

consacre à des thèmes militaires deux tiers des illustrations de son guide de citoyenneté pour les nouveaux Canadiens;

ignore le 30^e anniversaire de la Charte cana-



Thérèse Casgrain cadre mal avec la conception « sélective et étriquée » de l'histoire canadienne telle qu'elle est vue par Stephen Harper, estime le député Stéphane Dion.

dienne des droits et libertés, etc.

En somme, il passe l'histoire du Canada à sa moulinette idéologique.

Il faut rendre hommage au courage et aux sacrifices de nos militaires, passés et présents, et souligner leur essentielle contribution à la paix et à la démocratie. C'est un devoir solennel. Mais il faut aussi souligner les autres aspects marquants de l'histoire canadienne.

Le 150^e anniversaire de la Confédération canadienne est presque là et ses préparatifs traînent la patte. M. Harper et sa ministre du Patrimoine, Shelly Glover, se montrent incapables d'insuffler à cet anniversaire une orientation précise. On peut craindre qu'encre une fois, ils s'en tiennent à présenter les faits

d'armes du Canada et qu'ils passent sous silence l'ensemble de ce qui fait que notre pays est source d'espoir et d'envie dans ce monde: notre promotion de la justice, de la démocratie, de la concorde des peuples, de la prospérité, de la justice sociale, de l'égalité des chances, de la santé de la planète, du progrès scientifique et technologique, de la création artistique et culturelle.

Il faut que ça change. Il faut que ce que fait le gouvernement pour sauvegarder et promouvoir le patrimoine canadien reflète de nouveau, de manière franche et fidèle, la diversité de la culture, de la population et de l'histoire du Canada. Et pour commencer, pourquoi ne pas rétablir les prix Thérèse-Casgrain du bénévolat?

TRAITEMENT DE L'ASTHME

Les corticostéroïdes sont des médicaments bénéfiques

JEAN-LUC MALO

M. D.

J'ai lu avec intérêt l'article de La Presse canadienne publié dans *Le Devoir* du 6 août (*Les médicaments contre l'asthme freineraient la croissance*). Ce texte a peut-être été préparé à la suite de la diffusion « grand public » d'un communiqué de presse diffusé par le Centre de recherche du CHU Sainte-Justine. Les grandes institutions qui ont à cœur leur relation publique procèdent souvent ainsi.

Je suis médecin pneumologue et j'ai fait carrière en recherche clinique auprès d'adultes souffrant d'asthme. La pratique pédiatrique m'est forcément moins familière, mais ces médicaments, les corticostéroïdes inhalés, ont d'abord été utilisés chez l'adulte.

L'article de La Presse canadienne ne souligne pas suffisamment, je pense, les effets bénéfiques de ces préparations. Je voudrais donc livrer un commentaire rassurant. En effet, l'utilisation des corticostéroïdes inhalés depuis les années 1970 représente une grande percée dans le traitement de l'asthme, transformant favorablement et même sauvant la vie de millions de patients.

La méta-analyse remarquable effectuée par l'équipe de la D^{re} Francine Ducharme, éminente chercheuse du CHU Sainte-Justine (que je tiens à remercier pour les précisions qu'elle m'a fournies), montre certes un effet négatif des corticostéroïdes inhalés sur la croissance des enfants, mais surtout le grand mérite de quantifier cet effet et d'en évaluer la durée.

Les auteurs ont soin de bien distinguer l'effet statistique de l'effet réel. Ils trouvent un déficit de croissance voisin d'un petit demi-centimètre par an, et ce, lors de la première année du traitement, alors que le taux de croissance moyen dans la population générale est de six à neuf centimètres par an. Donc, il y a un effet, mais il est minime bien que statistiquement significatif parce que l'on inclut dans l'étude un grand nombre de sujets.

L'effet négatif sur la croissance des enfants n'est pas important

Effet non cumulatif

De plus, cet effet n'est pas cumulatif (pas la moitié d'un centimètre à chaque année, mais une fois seulement). Fort judicieusement, les auteurs ont voulu savoir ce qui se passait après un an de traitement et, durant la deuxième année, il n'y avait plus de différence significative de croissance par comparaison avec les témoins. Donc, s'il y a un effet négatif sur la croissance, il est minime, non cumulatif et transitoire.

Conséquemment, cet excellent article, au lieu de soulever des craintes, véhicule au contraire un message fort rassurant pour tous les parents d'enfants asthmatiques prenant ces médicaments. Je formulerais même l'hypothèse qu'à l'adolescence, au moment où la condition asthmatique s'améliore le plus souvent et que les corticostéroïdes inhalés sont cessés, il puisse y avoir compensation (un effet « rebond ») vers une accélération de la croissance. Finalement, les auteurs suggèrent que certains types de corticostéroïdes inhalés pourraient avoir moins d'effets négatifs sur la croissance, ce qui ouvre des potentiels thérapeutiques.

Je souhaite vivement qu'à la suite de cette publication, nos collègues pédiatres et omnipraticiens n'aient pas tendance à trop diminuer les doses de corticostéroïdes inhalés chez les enfants asthmatiques à moins que ce ne soit justifié cliniquement. Plusieurs études effectuées surtout chez les adultes ont en effet démontré que les exacerbations asthmatiques avec visites à l'urgence (et hélas certains décès même) survenaient surtout chez des patients ne prenant pas de corticostéroïdes inhalés ou chez lesquels la dose administrée était insuffisante. Ce message a été fort bien compris par la suite et j'espère qu'il en demeurera ainsi, autant chez les enfants que pour les adultes.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 6500 caractères (y compris les espaces), ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com), mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Démocratiser l'informatique lorsqu'elle se fait loi

PIERROT PÉLADEAU

Chercheur invité à Communautique et associé au CEFRIQ

L'informatisation de nos sociétés commence à peine. Nous ne sommes qu'au seuil d'une révolution où nos rapports interpersonnels passeront de plus en plus par des machines numériques.

On peut concevoir une quasi-infinité de design et algorithmes régissant les rapports entre personnes physiques et légales de la même manière qu'avec les mots et règles d'une langue on peut écrire une quasi-infinité de textes législatifs, des plus émancipateurs aux plus asservissants. Une fois confiées à une machine, ces règles informatiques seront automatiquement et impitoyablement mises en œuvre avec une remarquable efficacité. Cependant, rien ne prédétermine la nature, ni des informations produites, ni des actes et décisions possibles, obligés ou empêchés.

De l'intime au planétaire

De nouvelles pilules avec micro-puce électronique enregistrent et communiquent sans fil l'heure précise à laquelle nous les prenons. On imagine aisément plusieurs cas où elles seraient utiles: aide aux patients et proches à gérer la prise de nombreux médicaments; ou aux médecins et pharmaciennes à adapter une prescription avec effets secondaires importants. À l'inverse, on imagine autant de scénarios controversés: médecins talonnant tout patient modifiant ou interrompant de son propre chef un traitement; ou assureur suspendant un paiement ou une couverture pour indiscipline dans la prise d'un médicament.

Or qui décide du type de surveillance confié à un tel dispositif? Nous, les patients, avec ou sans nos médecins? Les médecins seuls, collectivement à travers des protocoles

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'une revue afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou dont ils traitent dans les pages d'un des derniers numéros de leur publication. Cette semaine, un extrait du dernier numéro de la revue *Droits et libertés* (printemps 2014).



standardisés? Le fabricant de la pilule? Le fabricant du dispositif numérique? L'agence qui en autorise la commercialisation? L'assureur? Nos députés par législation? Un gouvernement par règlement? C'est précisément le caractère inédit du dispositif numérique qui en fait une question ouverte.

Ces questions d'exercice de pouvoir à travers l'informatique se multiplient partout. Du niveau le plus intime, comme dans le cas du médicament à puce. Jusqu'à l'échelle planétaire, comme pour la gouvernance d'un Internet devant ou non faciliter la surveillance de masse et le contrôle des populations.

Clairement, l'un des enjeux de la révolution en cours est l'avenir de la démocratie et des droits de la personne.

Les nouveaux législateurs

Actuellement, ce pouvoir de légiférer à travers l'informatique est souvent exercé par des technocrates, ingénieurs et entrepreneurs en marge des institutions démocratiques habituelles. Cela d'autant plus facilement du fait que, contrairement aux lois et règlements, l'informatique emploie des langages formels incompréhensibles par la plupart des citoyens, y compris ceux animant les sociétés civiles, législateurs et gouvernements.

Un exemple troublant est celui du Dossier santé Québec (DSQ). Sur une décennie, Québec a tenu plusieurs consultations publiques où se dégagea une quasi-unanimité à considérer comme essentiel le principe du consentement du patient à la communication de ses informations médicales. Sauf qu'une fois amorcé le déploiement du DSQ, il a fallu admettre que le dispositif n'en permettait pas l'exercice concret. D'où l'adoption en 2012 d'une loi qui abolit en pratique ce consentement lorsque les informations médicales passent par le DSQ. C'est désormais tout ou rien: tous les professionnels et établissements ont accès à tout son contenu, ou personne.

Pourtant, bien d'autres systèmes existants ou possibles non seulement maintiennent, mais rehaussent le contrôle des patients et des professionnels de santé sur ces communications. Mais dans le cas du DSQ, cela aurait impliqué ici de refaire à neuf plusieurs dispositifs très onéreux. C'est ainsi que le design informatique retenu par des technocrates força toute une société et ses représentants élus à renoncer à un principe fondamental faisant consensus.

Le défi démocratique

Si l'informatique peut exécuter n'importe quelle instruction sur

n'importe quelle information supportant des rapports humains, alors le choix d'un dispositif numérique et sa conception sont des gestes politiques.

Il nous faut donc apprendre à distinguer quelles innovations informatiques impliquent un tel exercice de pouvoir social.

Ensuite, il nous faut obliger leurs concepteurs à nous communiquer ces dimensions politiques d'une manière compréhensible.

Enfin, il nous faut démocratiser ces processus d'innovation, soit en amenant leur délibération au sein de forums existants; soit en développant la capacité des populations à participer aux inévitables instances nouvelles, souvent transnationales.

Cela exige de développer: **Une culture des dimensions sociales** et politiques de l'informatique dans la population.

Une citoyenneté active là où, du local jusqu'au niveau international, se discute et se décide cette régulation du social à travers le design et le code numériques.

Une expertise publique qui dépasse très largement la compétence des actuels commissariats à la protection des renseignements personnels, incapables d'assumer toutes les veilles sociales nécessaires à la préservation et au développement de la démocratie et des droits de la personne.

Une préférence pour des techniques ouvertes permettant l'inspection détaillée de ce que les design et code permettent, obligent ou interdisent et préservant la liberté de les adapter aux besoins démocratiquement définis.

Bref, si nos sociétés ne sont encore qu'au seuil de la révolution numérique, elles ne pourront librement façonner leur avenir qu'en réinventant la démocratie elle-même.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des idées en revues*? Écrivez à arobitaille@ledevoir.com

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); **information générale**: Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Philippe Orfali (reporters); **information politique**: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); **Guillaume Bourgault-Côté (reporter)**; **information culturelle**: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphanie Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Ju Carpentier (pupitre); **information économique**: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Rettino-Parazzelli (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); **information internationale**: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (page éditoriale et cahier Perspectives); **section art de vivre**: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Émilie Polle-Boivin (pupitre); **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappi, Benoît Munger, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants); **correction**: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; **soutien à la rédaction**: Amélie Gaudreau (secrétaire); **Lia Pelletier et Arnaud Stopa (commis)**; **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), Dave Noël (Québec); **PUBLICITÉ** Édith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Ar Elimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); **PRODUCTION** Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormie, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zémitis; **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRIVAGE** Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptable), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Page.

ACTUALITÉS

BLOC

SUITE DE LA PAGE 1

fait aucun commentaire public depuis deux mois. L'entourage de Mario Beaulieu se demande si André Bellavance sera candidat aux prochaines élections fédérales, prévues en octobre 2015. Le chef bloquiste serait heureux de compter sur la candidature de M. Bellavance, un parlementaire aguerri. Il serait peut-être le seul député du parti à tenter de se faire réélire, avec le départ annoncé de Claude Patry et la retraite jugée possible du vétéran Louis Plamondon, le doyen de la Chambre des communes, élu en 1984 avec les conservateurs de Brian Mulroney.

André Bellavance s'est rallié à Mario Beaulieu après l'avoir durement critiqué durant la campagne à la direction du parti. Les deux hommes se parlent régulièrement, indiquent nos sources. Ils étaient assis côte à côte aux funérailles de l'ancien député Raymond Gravel, la semaine dernière à Joliette. Ils ont pris en café ensemble après la cérémonie.

André Bellavance participera à une rencontre de préparation de la session parlementaire du Bloc, cette semaine. Il a aussi assuré à son chef qu'il serait présent à la rentrée parlementaire à Ottawa, en septembre. Des membres influents du parti sont toutefois convaincus que le député Bellavance réfléchit à son avenir, non seulement au sein du Bloc, mais aussi comme



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Le bloquiste Claude Patry a décidé de quitter la politique à la fin de son mandat.

député. Il n'a pas donné suite à nos demandes d'entrevue lundi.

« Il faut rebâtir les ponts après la course à la direction », croit Xavier Barsalou-Duval, président du Forum jeunesse du Bloc québécois.

Le parti paraît encore divisé. Le chef Mario Beaulieu subit de l'obstruction de la part de certains hauts responsables du Bloc québécois qui n'ont toujours pas digéré le résultat de la course à la direction, selon le représentant des jeunes bloquistes. Selon lui, une partie de l'« establishment » de la formation politique met des bâtons dans les roues de M. Beaulieu.

Le Bureau national, par exemple, a adopté une motion de transition qui, concrètement, empêche le chef d'embaucher et de licencier du personnel, a-t-il dit à La Presse canadienne.

Faire l'unité des souverainistes

Les militants bloquistes reconnaissent qu'un des défis du nouveau chef sera d'unir les souverainistes. Ancien président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, militant infatigable pour le français, Mario Beaulieu est perçu comme un indépendantiste « pur et dur » par l'aile dite modérée du mouvement souverainiste. Des militants pressés d'avoir leur pays apprécié de leur côté l'engagement sans faille du chef bloquiste en faveur de l'indépendance du Québec.

« Les jeunes bloquistes ont convaincu Mario Beaulieu de se présenter à la direction et ont travaillé fort pour le faire élire. Maintenant, on se donne à 100 % pour gagner les élections de 2015 », dit Louis-Philippe Sauvé, responsable de l'organisation au Forum jeunesse du Bloc.

Le jeune militant accompagne le président du Forum jeunesse du Bloc dans une tournée du Québec qui les mènera mardi à Saguenay — Claude Patry et Mario Beaulieu y seront — puis à Trois-Rivières, après un passage à Gatineau lundi. « Je n'ai pas pris de vacances cet été. Je préfère militer pour l'indépendance », dit-il.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

CRITIQUE

SUITE DE LA PAGE 1

sans qu'apparaisse l'ombre d'un questionnement d'ordre politique.»

L'essayiste Catherine Voyer-Léger, qui fait paraître cette semaine *Métier critique* aux éditions du Septentrion, ne peut qu'opiner. Formée en science politique à l'UQAM, elle demeure convaincue que, dès lors que l'on considère la création comme le possible témoignage d'un vivre-ensemble, elle mérite d'être analysée et décortiquée en profondeur. « Une fois l'écriture terminée, quand j'ai relu mon livre, j'ai réalisé qu'il portait au fond sur la place que nous sommes prêts à donner à l'art dans notre société. Si l'on défend l'idée que la culture demeure essentiellement un produit de divertissement, la critique peut très bien se faire en 150 mots et en thumbs up/thumbs down, parce qu'elle n'est alors qu'un conseil de consommation », déplore-t-elle en entrevue téléphonique avec Le Devoir.

Catherine Voyer-Léger a d'abord partagé ses réflexions sur ce sujet avec les lecteurs de son blogue au cours des quatre dernières années — dont certaines chroniques ont été colligées en recueil sous le titre *Détails et détails* (Hamac, 2013). Elle y a signé notamment des portraits de journalistes culturels en exercice — notamment les collègues Hugues Corriveau, Jérôme Delgado, Manon Dumais, Philippe Papineau et Christian Saint-Pierre — ainsi qu'un *Bulletin mensuel de la critique et de la chronique*. « Mon livre défend cette idée qu'il est légitime qu'il y ait un discours analytique autour des œuvres et, à mon tour, je défends qu'il est tout autant d'avoir un discours analytique autour de la critique. »

Comme votre bébé est laid!

Si les prétendus débats sur la critique ne volent jamais très haut, c'est surtout parce qu'ils peinent à s'élever au-delà de l'affect. « L'image souvent reprise de l'œuvre comme bébé de l'artiste, un bébé dont il faut prendre soin, me fascine et m'irrite. A force de refuser que l'on puisse discuter de sa création, on la vide de son caractère discursif: un bébé, c'est pas un discours. » Catherine Voyer-Léger fait d'ailleurs de l'œuvre comme bébé le principal sujet d'une maîtrise en cours à l'Université d'Ottawa.

Jointe au Nouveau-Brunswick où elle participait au récent Congrès mondial acadien, elle se croit bien placée pour constater les conséquences de la diminution de l'espace critique dans certains milieux. « Au colloque auquel je participe ici, nombreux sont ceux qui déplorent encore la disparition, l'automne dernier, de la seule chronique culturelle dans les pages de L'Acadie nouvelle, celle de David Lonergan », suppression dénoncée par le milieu artistique de l'endroit dans une lettre ouverte. Dans la région d'Ottawa-Gatineau, où elle est directrice générale du Regroupement des éditeurs canadiens-français, elle dit également pouvoir mesurer l'impact de l'abandon de l'édition régionale imprimée de l'hebdomadaire *Voix*, ne laissant que *Le Droit* comme journal publiant des critiques.

« Voilà pourquoi je trouve que le milieu artistique québécois joue avec le feu chaque fois que l'un de ses représentants, souvent parce qu'il est blessé, remet en question la légitimité de toute critique, poursuit l'essayiste. Je ne dis pas que les artistes doivent se taire quand une prise de position les choque, je dis qu'on devrait pouvoir critiquer la critique sans en appeler chaque fois à la fin de la critique. Si cette parole finissait par disparaître, je crois que les artistes seraient les premiers à en souffrir », résume celle qui dit percevoir un net recul de la couverture analytique des arts dans les médias ces dernières années.

Conscience

Cheerleader autoproclamée de la critique, l'auteur n'en ménage pas moins ses appels à un exercice plus éclairé de celle-ci: conscience de son pouvoir prescripteur, reconnaissance de ses propres partis pris, résistance aux impératifs économiques imposés par les pouvoirs médiatiques. Elle invite également les patrons de ces derniers à jouer franc jeu et à protéger leurs journalistes de toute pression extérieure. « La plus grande erreur qu'on fait, dans le monde des médias, c'est de considérer que le public comprend toutes les subtilités de ce contexte précis: le contrôle éditorial, les choix des premières pages... La majorité des gens ne savent pas comment ça marche. »

Privilégiant la clarté, multipliant les cas de figure et ménageant ses références pointues sans les boudier complètement, l'ouvrage de Catherine Voyer-Léger se veut accessible. « Ça reste assez pédagogique », reconnaît l'essayiste, qui croit que *Métier critique* ne déparera pas les salles de classe. Plus les jeunes commencent tôt à se poser ce type de questions et à se situer eux-mêmes par rapport à ces sujets en tant qu'artistes, critiques ou public, plus je crois qu'on fait des gains collectifs de nuances et d'intelligence pour l'avenir. »



MÉTIER CRITIQUE
POUR UNE VITALITÉ
DE LA CRITIQUE CULTURELLE
Catherine Voyer-Léger
Septentrion
Québec, 2014, 216 pages

Collaborateur
Le Devoir

MONTRÉAL

SUITE DE LA PAGE 1

Projet Montréal Marc-André Gadoury aurait été bousculé par des manifestants.

Où sont les policiers?

Les manifestants ont finalement évacué la salle, laissant les lieux sens dessus dessous avec des papiers épars sur le plancher et les pupitres des élus.

Le président du conseil, Frantz Benjamin, a indiqué au *Devoir* qu'après avoir entendu des rumeurs sur la possibilité d'une manifestation surprise, l'administration avait demandé la présence de policiers. Mais selon M. Benjamin, ceux-ci ne seraient pas intervenus le moment venu. « C'est honteux », a-t-il dit.

Le conseil municipal, qui avait débuté son assemblée mensuelle à 14 h, avait interrompu ses travaux pour la pause du souper lorsque ces événements sont survenus. Les élus ont tenu à poursuivre l'assemblée malgré le désordre qui régnait encore dans la salle du conseil après le départ des manifestants. A la reprise des travaux, le maire Coderre a parlé de gestes « inacceptables » des syndiqués: « Jamais, au grand jamais, je vais laisser qui que ce soit nous intimider pour faire notre travail », a-t-il lancé.

Plus tard en soirée, le maire a qualifié de « sauvage » le comportement des manifestants. « Ils lançaient des verres. C'est un méfait ça. Il y a des conseillers qui ont reçu des verres qu'ils lançaient d'en haut », a-t-il relaté.

A un certain moment, des conseillers ont voulu se réfugier dans son bureau, mais les syndiqués ont tenté d'y pénétrer, cassant des carreaux de fenêtres, a-t-il expliqué. « Ce n'est pas rien. On n'a pas juste attaqué le maire. On a attaqué l'institution. On a attaqué l'Hôtel de ville. On a attaqué les élus, a-t-il martelé. Ce soir, c'est un accroc majeur à la démocratie. »

Questionné sur l'attitude des policiers, qui ne seraient pas intervenus pendant le grabuge, et



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un manifestant portant un masque — malgré un interdit municipal — appose une affiche sur l'hôtel de ville, à quelques pas de policiers montréalais.

sur le fait que ce sont d'autres policiers montréalais qui enquêteront sur l'affaire, le maire a répondu que les journalistes devront poser leurs questions au directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Marc Parent, qui doit faire le point mardi matin.

De son côté, le chef de l'opposition, Richard Bergeron, s'est dit « outré » par le comportement des syndiqués. « Ce soir [lundi soir], ils viennent de perdre énormément, s'il leur restait de l'estime et du support de la population. Malheureusement, ce capital de sympathie vient de fondre à vue d'œil. C'est totalement contre-productif comme manière de manifester », a-t-il déclaré.

« Je suis solidaire du maire. J'invite les syndiqués à ne pas hyperpersonnaliser cette bataille sur la personne de Denis Coderre. J'espère qu'à partir de maintenant, nous serons beaucoup plus posés [...] et que nous saurons nous asseoir autour d'une table de négociation. »

Ce coup d'éclat est survenu à deux jours du début de la commission parlementaire qui se penchera sur le projet de loi 3 à compter de mercredi. Rappelons que la réforme des régimes de retraite du gouvernement Couillard prévoit notamment un partage égal des coûts et des déficits des régimes de retraite des employés municipaux.

Le porte-parole de la Coalition syndicale pour la libre négociation, Marc Ranger, a tenté de dissocier son organisation de la manifestation. « Ce n'était pas une activité de la Coalition », a-t-il affirmé au *Devoir* lundi soir.

Il a admis que la manifestation avait « dérapé ». « Des actions comme ça, ça ne nous aide pas, a-t-il convenu. On a un dossier complexe et, dernièrement, j'avais constaté qu'on parlait davantage du fond du dossier. On ne peut pas avoir de dérapage. Je vais lancer un appel au calme. »

Le Devoir

MISSOURI

SUITE DE LA PAGE 1

« On a aujourd'hui 67 % des résidents de Ferguson qui sont noirs, mais la structure de pouvoir est essentiellement blanche: 95 % des policiers sont blancs, six des sept conseillers municipaux, les élus scolaires et le maire aussi. Et la réalité, c'est que les forces policières ont beaucoup plus de chances d'arrêter un jeune Noir qu'un jeune Blanc dans la région », résume la juriste.

« Ce genre de situation, d'injustice n'est pas unique à Ferguson, elle survient dans de nombreux comtés des États-Unis », poursuit cette professeure afro-américaine, qui a participé aux manifestations qui ponctuent, depuis le 9 août, la nuit à Ferguson.

La Garde nationale intervient

La mort de Michael Brown a entraîné des émeutes sans précédent et le recours lundi par le gouverneur de l'État à la Garde nationale, dans cette ville de 21000 habitants, une banlieue autrefois blanche ayant vu sa démographie évoluer rapidement depuis 20 ans.

Dans une allocution à la presse en fin de journée lundi, le président des États-Unis, Barack Obama, a lui aussi abordé la question des inégalités raciales aux États-Unis, jugeant qu'un long chemin restait à parcourir avec des communautés « qui se retrouvent souvent isolées, sans espoir et sans perspectives économiques ».

« Dans de nombreuses communautés, les jeunes gens de couleur ont plus de chances de finir en prison ou devant un tribunal que d'accéder à l'université ou d'avoir un bon emploi », a-t-il souligné. « Nous avons fait des progrès extraor-

dinaires, mais nous n'avons pas fait de progrès suffisants », a poursuivi le président américain, tout en soulignant à maintes reprises qu'il entendait rester « prudent » sur le fond du dossier tant que l'enquête était en cours.

La mort de Michael Brown a pris une dimension nationale et fait la une des journaux parce qu'elle a ravivé le spectre du racisme aux États-Unis, a estimé Zakiya Adair, professeure à l'Université du Missouri, en entrevue au *Devoir*.

« Nous sommes en 2014 et, malgré tout, aux États-Unis et à Saint-Louis, il y a toujours cette présomption de culpabilité pour les Noirs, particulièrement les jeunes hommes. Peu importe la situation, un jeune homme noir sera toujours un suspect, un agresseur. Michael Brown n'a eu droit à aucun procès, il était coupable dès qu'il a refusé de marcher sur le trottoir plutôt que dans la rue. »

En raison des dérapages survenus lors des manifestations tenues dans la nuit de dimanche à lundi, le gouverneur Jay Nixon a mobilisé la Garde nationale, pour aider la police « à rétablir la paix et l'ordre ». Le président Obama n'a pas hésité à mettre en garde M. Nixon et la Garde, estimant que leur intervention devait être « limitée ». « Je surveillerai dans les jours qui viennent qu'elle aide plutôt qu'elle n'aggrave la situation à Ferguson », a-t-il prévenu.

Les violences de la nuit contrastaient avec l'hommage pacifique rendu à Michael Brown plus tôt dans la journée.

A la place des parents trop émus pour parler, lors d'un hommage tenu à l'église Greater Grace, leur avocat a résumé les principaux griefs de la communauté noire: la lenteur de l'enquête et la communication confuse de la police donnant l'impression d'accuser la victime.

La police locale avait diffusé vendredi, en même temps que le nom du policier incriminé,

une vidéo montrant un jeune homme à la haute stature présenté comme Michael Brown, qui volait des cigares vingt minutes avant d'être abattu.

La diffusion simultanée de la vidéo et de l'identité du policier avait été largement interprétée comme une manœuvre de la police locale pour se disculper. Or, le policier ayant abattu Michael Brown ne savait rien de cet apparent vol à l'étalage, a plus tard reconnu le corps de police. « C'est un véritable baril de poudre, ici. Cette vidéo n'avait absolument rien à voir avec la mort de Michael Brown, ça n'a fait qu'accentuer encore davantage les tensions », estime M^{me} Norwood.

Six balles

Au moins « six balles ont atteint [Michael Brown], et deux ont peut-être repénétré » dans le corps, a déclaré Michael M. Baden, le légiste mandaté par la famille du jeune homme de 18 ans et sommité en la matière, lors d'une conférence de presse.

Il n'a relevé « aucune trace » de lutte. La police avait pourtant prétendu la semaine dernière que le jeune homme avait été tué après avoir « agressé un policier » et tenté de lui dérober son arme. Une confrontation au cours de laquelle le policier a été blessé, selon le chef de la police locale.

Trois autopsies du corps de Michael Brown ont été ordonnées, l'une par les autorités locales, qui n'en ont révélé aucun détail, l'autre par la famille, et une troisième, dimanche, par le procureur général des États-Unis Eric Holder, pour tenter de faire la lumière sur les circonstances de la mort du jeune homme.

Avec l'Agence France-Presse et Associated Press
Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com